



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

[Programme 7 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	17
C. Programme de travail	20
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	21
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	29
3. Politiques sociales et développement social	37
4. Développement durable	42
5. Statistiques	48
6. Population	55
7. Développement mondial : tendances, questions et politiques	59
8. Administration publique, finances et développement	63

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)*.



9.	Gestion économiquement viable des forêts	67
10.	Financement du développement	72
D.	Appui aux programmes.....	77
E.	Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.....	79
Annexe		
	Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.....	82

Vue d'ensemble

- 9.1 Le Département des affaires économiques et sociales est chargé de l'exécution du programme de travail au titre de ce chapitre. Le programme est conforme aux orientations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des commissions techniques et comités permanents pertinents. En conséquence, le programme de travail au titre des sous-programmes obéit aux orientations des divers organismes intergouvernementaux et organes subsidiaires suivants : Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale; Commission de statistique; Commission du développement social; Commission de la condition de la femme; Commission de la population et du développement; Comité des politiques de développement; Comité d'experts de l'administration publique; Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; Commission du développement durable; Comité des organisations non gouvernementales; Forum des Nations Unies sur les forêts; et Instance permanente sur les questions autochtones.
- 9.2 Les activités relevant du Département s'inscrivent dans le cadre du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007.
- 9.3 Selon le plan-programme biennal, l'orientation générale du programme consiste à appuyer et à renforcer la coopération internationale pour parvenir à une croissance économique soutenue, à un recul de la pauvreté et au développement durable, grâce à une approche intégrée englobant les aspects économiques, sociaux, environnementaux, sexospécifiques et démographiques.
- 9.4 Le programme, qui s'articule autour du programme d'ensemble pour l'élimination de la pauvreté et le développement, découlant des conférences organisées par les Nations Unies dans les années 90, du Sommet du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, vise à faciliter l'intégration et la coordination de la mise en œuvre des textes issus de ces rencontres, ainsi que de leur suivi. La réunion internationale d'examen de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, l'examen décennal et l'évaluation du Programme d'action de Beijing, l'examen décennal du sommet mondial pour le développement social et la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire en 2005 auront d'importantes répercussions pour le Département. Les activités du programme, qui sont axées sur l'élaboration de politiques de portée mondiale, ont pour objet de favoriser une synergie entre les politiques adoptées au niveau international et les mesures et politiques régionales et nationales.
- 9.5 Compte tenu de ces orientations, le programme comporte quatre principales activités :
- a) La première consiste à recueillir diverses données économiques, sociales et environnementales et à les analyser en vue de mettre en évidence des tendances d'évolution et de faire le bilan des choix politiques;
 - b) La deuxième consiste à examiner les problèmes en matière de développement et les politiques à cet égard, en vue de sensibiliser la communauté internationale aux problèmes sociaux et économiques qui se posent dans le monde entier et d'aider les États Membres à parvenir à un consensus sur les réponses les plus appropriées;
 - c) La troisième consiste à conseiller les États Membres sur les moyens de traduire les orientations convenues au niveau international en mesures concrètes au niveau national et à renforcer les capacités nationales par le biais de la coopération technique;

- d) La quatrième porte sur la mise en place d'une capacité centrale au sein du Secrétariat en vue de favoriser la cohérence des politiques et programmes de l'ONU dans les secteurs économique et social et d'orienter la coopération et la coordination dans ce domaine entre l'ONU et les institutions spécialisées et au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier pour appuyer les organes intergouvernementaux centraux.
- 9.6 Le Département entreprend ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des entités extérieures, notamment les institutions de Bretton Woods, les organisations régionales et nationales, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. Cette coopération porte notamment sur l'établissement de rapports, la participation à des réunions, les exposés, l'appui technique et fonctionnel ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience.
- 9.7 Dans le cadre de la responsabilité qui lui incombe d'aider le Secrétaire général à accroître la cohérence des politiques en matière de gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation, le Département s'efforcera d'accroître son appui au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en sa qualité de Président du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'Administrateur du programme du Compte de l'ONU pour le développement. Les pratiques en matière de gestion à l'échelle du Département et au niveau des divisions visent à rationaliser et à actualiser continuellement les programmes afin qu'une réponse soit trouvée à la plupart des nouvelles demandes émanant des organes délibérants, grâce à une meilleure utilisation des ressources ou à des gains de productivité. Cela étant, dans certains domaines, il n'est pas possible de répondre à davantage de nouvelles exigences en raison de la nature et de la portée de celles-ci et des nouvelles responsabilités énormes confiées au Département. C'est ainsi que dans les domaines du financement du développement et des questions autochtones, et eu égard aux fonctions supplémentaires d'appui au processus intergouvernemental concernant les incapacités, le projet de budget prévoit une légère augmentation.
- 9.8 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le Département au cours de l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que les ressources nécessaires, sont présentés de manière détaillée aux rubriques Direction exécutive et administration et Programme de travail. Le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès est exposé au tableau 9.1 ci-dessous.

Tableau 9.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Organes directeurs		
B. Direction exécutive et administration	4	7
C. Programme de travail		
1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social	5	8
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	5	10
3. Politique sociale et développement social	3	4
4. Développement durable	5	8
5. Statistiques	5	10
6. Population	4	4
7. Développement mondial : tendances, questions et politiques	3	6

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
8. Administration publique, finances et développement	4	5
9. Gestion écologiquement viable des forêts	3	3
10. Financement du développement	3	3
D. Appui au programme		
Total	44	68

- 9.9 La publication de documents dans le cadre du programme de travail a été réexaminée en fonction de chaque sous-programme. Le tableau 9.2 ci-après récapitule les publications en série et les publications isolées qui, d'après les prévisions, paraîtront, telles qu'elles figurent au titre des informations relatives aux produits de chaque sous-programme.

Tableau 9.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	331	331	289
Publications isolées	64	80	71
Total	395	411	360

- 9.10 Le montant total des ressources demandées au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 145 140 000 dollars avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 2 112 300 dollars (soit 1,5 %). Les changements indiqués dans le tableau 9.4 se résument comme suit :

- a) Organes directeurs : une augmentation nette de 56 800 dollars, compte tenu du montant de 283 800 dollars prévu pour le voyage des membres du Comité d'experts de l'administration publique et du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale conformément aux récents textes portant autorisation, qui ont transformé les sessions biennales en sessions annuelles, compensé par une réduction au titre des autres objets de dépense à raison des ressources ponctuelles qui avaient été prévues, pendant l'exercice biennal 2004-2005 pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (227 000 dollars);
- b) Direction exécutive et gestion : une augmentation nette de 437 100 dollars, dont 396 600 dollars au titre des postes pour financer un poste de Sous-Secrétaire général et un poste P-5 créé en 2004-2005, et 40 500 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de défense de la sous-rubrique D (Appui au programme);
- c) Programme de travail : une augmentation nette de 2 515 400 dollars, qui s'explique par :
 - i) Une augmentation de 177 500 dollars au titre du sous-programme 1, dont 167 500 dollars pour le financement intégral d'un poste P-5 créé en 2004-2005 et 10 200 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme);
 - ii) Une augmentation de 101 400 dollars au titre du sous-programme 2, résultant de la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D

(Appui au programme), et en application de la résolution 59/168 de l'Assemblée générale;

- iii) Une augmentation de 686 600 dollars au titre du sous-programme 3, dont 474 900 dollars pour le financement intégral d'un poste P-3 et d'un poste P-2 créés en 2004-2005, et de deux nouveaux postes P-3 pour appuyer les travaux du Comité spécial sur les incapacités et de l'Instance permanente sur les questions autochtones, et 211 700 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme), et en application des résolutions 59/198 et 59/174 de l'Assemblée générale;
- iv) Une augmentation de 457 100 dollars au titre du sous-programme 4, dont 350 000 dollars pour le financement intégral d'un poste P-5 et d'un poste P-3 créés en 2004-2005 et 107 100 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme), et en application de la résolution 59/229 de l'Assemblée générale;
- v) Une augmentation de 195 000 dollars au titre du sous-programme 5, résultant essentiellement de la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme);
- vi) Une augmentation de 415 700 dollars au titre du sous-programme 6, dont 285 600 dollars pour le financement intégral d'un poste P-5 et d'un poste P-3 créés en 2004-2005 et 130 100 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme), et en application de la résolution 59/124 de l'Assemblée générale;
- vii) Une augmentation nette de 73 400 dollars au titre du sous-programme 7, qui s'explique par une diminution de 49 600 dollars du fait du transfert d'un poste P-3 en échange d'un poste P-2 du sous-programme 10, compensée par une augmentation de 123 000 dollars pour la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme), et en application de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social;
- viii) Une diminution nette de 385 900 dollars au titre du sous-programme 8, qui s'explique par une réduction de 512 400 dollars due au transfert de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) à la suppression de deux postes d'agent des services généraux (autres classes), compensée par une augmentation de 126 500 dollars en raison de la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique Appui au programme et en application de la résolution 58/231 de l'Assemblée générale;
- ix) Une augmentation de 2 000 dollars au titre du sous-programme 9, due essentiellement à la réaffectation de ressources au titre des autres objets de dépense de la sous-rubrique D (Appui au programme);
- x) Une augmentation de 792 400 dollars au titre du sous-programme 10, dont 792 900 dollars pour le financement d'un poste P-5, d'un poste P-4 et d'un poste P-3 créés en 2004-2005, d'un nouveau poste P-5 proposé pour 2006-2007, du transfert d'un poste P-3 du sous-programme 7 en échange d'un poste P-2, du transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 8, compensée par une diminution de 500 dollars au titre des autres objets de dépense due à une réduction des services contractuels (34 500 dollars), et la réaffectation de ressources (34 000 dollars),

de la sous-rubrique D (Appui au programme), en application de la résolution 59/225 de l'Assemblée générale;

- d) Une augmentation de 203 400 dollars au titre de l'appui au programme, résultat net d'une augmentation de 128 100 dollars due au transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) et d'une augmentation de 75 300 dollars au titre des autres objets de dépense pour couvrir la part du Département dans les dépenses afférentes aux services informatiques et de communication centralisés (978 000 dollars), compensée par une réduction due à la réaffectation de ressources à la rubrique Direction exécutive et administration et aux divers sous-programmes au titre des domaines correspondants (902 700 dollars);
 - e) La diminution de 1 092 400 dollars au titre de la sous-rubrique E (Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme), qui a trait à l'allocation ponctuelle de crédits pour 2005 en vue d'appuyer les efforts entrepris actuellement pour revitaliser l'Institut et lui permettre de fonctionner au moins en 2005.
- 9.11 Dans le cadre de l'élaboration du présent projet de budget-programme, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, convoqué par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a procédé à un examen concerté des 11 modules qui constituent l'ensemble des activités du programme économique et social inscrites dans le budget-programme. Cet examen avait pour but d'assurer que les entités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies ont une appréciation commune des aspirations et des priorités des États Membres et de la manière d'y répondre ainsi que des moyens nécessaires pour accroître les synergies au sein de l'Organisation. Dans l'immédiat, il fallait harmoniser les activités et les initiatives prévues au titre du présent projet de budget-programme afin qu'ensemble elles permettent de faire avancer les priorités issues de la Déclaration du Millénaire et des conférences et réunions au sommet mondiales. Grâce à la sensibilisation aux objectifs du programme et aux activités proposées, qui est de nature à favoriser les possibilités d'une collaboration plus étroite, en particulier entre les entités mondiales et régionales, le présent budget-programme devrait engendrer une collaboration plus systématique qui permette d'accroître l'efficacité générale.
- 9.12 L'objectif général des activités de coopération technique du Département est d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités nationales et à promouvoir l'échange de connaissances spécialisées et de pratiques optimales en matière de développement. Conformément aux orientations qui ont guidé les réformes du Secrétaire général, le Département perçoit ses fonctions de coopération technique non pas comme une activité isolée mais comme une partie intégrante de son programme de travail général, qui est intimement lié aux fonctions normatives et d'analyse qu'il accomplit dans les domaines économiques et sociaux couverts par son programme de travail. Ainsi, le programme de coopération technique du Département a pour mission de faciliter et d'appuyer les efforts entrepris à l'échelon national pour réaliser, de façon intégrée, les engagements pris et les objectifs fixés lors des conférences internationales, dont le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. De par l'expérience qu'il a acquise dans l'exécution de son programme de coopération technique, le Département informe les organes intergouvernementaux des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la réalisation de ses objectifs, permettant ainsi d'établir un lien entre les discussions portant sur les politiques internationales et l'application des politiques nationales.
- 9.13 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 114 056 700 dollars, permettront de compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités, notamment des services consultatifs techniques, la formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels.

- 9.14 Le Département considère l'évaluation comme faisant partie intégrante du cycle du programme. À cet égard, les ressources allouées à l'exécution du programme serviront, dans une certaine mesure, à évaluer les principaux produits et activités du Département. On estime qu'un montant de 1,5 million de dollars sera consacré à ces activités, dont 1 050 000 dollars au titre du budget ordinaire et 450 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires. La portée exacte des activités d'évaluation qui seront entreprises pendant l'exercice biennal 2006-2007 sera déterminée pendant l'exercice compte tenu de l'exécution des plans d'évaluation élaborés pour tous les sous-programmes de fond. En outre, le Département collaborera avec le Bureau des services de contrôle interne à la réalisation de plusieurs examens triennaux, prévus pour l'exercice biennal 2006-2007, et d'évaluations spéciales. Il est prévu que des ressources soient affectées à la formation du personnel en vue d'améliorer les compétences en matière de suivi et d'évaluation. Le Département a élaboré, au moyen du concept de cadre logique, des résultats assortis de délais pour l'exercice biennal 2006-2007 afin de renforcer le suivi du programme. Il continuera de mettre au point des instruments de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer le contrôle et la gestion de ses activités et projets de coopération technique financés au titre du Compte pour le développement. Des cadres logiques axés sur les résultats seront systématiquement appliqués aux activités de coopération technique telles que les ateliers et projets.
- 9.15 En pourcentage, le montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2006-2007 se répartit comme suit :

Tableau 9.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	–
2. Commission de la population et du développement	0,1	–
3. Commission du développement social	0,1	–
4. Commission de la condition de la femme	0,1	–
5. Commission du développement durable	0,3	–
6. Comité des politiques de développement	0,2	–
7. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	0,8	–
8. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	–
9. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	–
10. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	–
11. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	–
Total partiel	2,5	–
B. Direction exécutive et administration	3,8	–
C. Programme de travail		
1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social	7,9	2,9
2. Parité des sexes et promotion de la femme	7,5	2,1
3. Politiques sociales et développement social	10,5	2,4
4. Développement durable	10,8	13,0
5. Statistiques	19,9	2,6
6. Population	7,9	0,1
7. Développement mondial : tendances, questions et politiques	7,9	–
8. Administration publique, finances et développement	8,2	30,9

	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
9. Gestion écologiquement viable des forêts	1,7	2,8
10. Financement du développement	4,0	0,7
Total partiel	86,4	57,5
D. Appui au programme		
1. Service administratif	5,4	42,5
2. Groupe de l'appui informatique	1,9	–
Total partiel	7,3	42,5
E. Avance à l'INSTRAW	–	–
Total	100,0	100,00

Tableau 9.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2006-2007 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 734,6	3 538,6	56,8	1,6	3 595,4	182,0	3 777,4
B. Direction exécutive et administration	4 849,8	5 044,8	437,1	8,7	5 481,9	308,6	5 790,5
C. Programme de travail	109 141,2	122 949,5	2 515,4	2,0	125 464,9	7 879,4	133 344,3
D. Appui au programme	8 145,3	10 402,4	195,4	1,9	10 597,8	635,3	11 233,1
E. Avance à l'INSTRAW	500,0	1 092,4	(1 092,4)	(100,0)	–	–	–
Total (1)	126 371,0	143 027,7	2 112,3	1,5	145 140,0	9 005,3	154 145,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Dépenses estimatives		2006-2007 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	5 178,2	5 068,1	i) Des organismes des Nations Unies	5 277,1
	218,2	270,0	ii) Des capacités extrabudgétaires	200,0
	11 305,5	13 881,1	b) Activités de fond	9 885,6
	97 102,0	96 050,0	c) Projets opérationnels	98 694,0
Total (2)	113 803,9	115 269,2		114 056,7
Total [(1) + (2)]	240 174,9	258 296,9		268 202,0

Tableau 9.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2004-2005	2006-2007	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2004-2005	2006-2007
			2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	3	3	–	–	–	–	3	3
D-2	10	10	–	–	–	–	10	10
D-1	34	34	–	–	5	4	39	38
P-5	65	66	–	–	4	5	69	71
P-4/3	156	158	–	–	5	6	161	164
P-2/1	49	49	–	–	7	5	56	54
Total partiel	318	321	–	–	21	20	339	341
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	33	33	–	–	6	6	39	39
Autres classes	191	189	–	–	10	9	201	198
Total partiel	224	222	–	–	16	15	240	237
Total	542	543	–	–	37	35	579	578

A. Organes directeurs

Tableau 9.6

Ressources nécessaires, par organe directeur

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
1. Commission de statistique	95,1	95,1	–	–
2. Commission de la population et du développement	109,2	109,2	–	–
3. Commission du développement social	182,2	182,2	–	–
4. Commission de la condition de la femme	212,6	212,6	–	–
5. Commission du développement durable	474,5	474,5	–	–
6. Comité des politiques de développement	318,6	318,6	–	–
7. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	1 142,2	1 142,2	–	–
8. Comité d'experts de l'administration publique	171,5	298,4	–	–
9. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	158,6	315,5	–	–
10. Forum des Nations Unies sur les forêts	131,6	131,6	–	–
11. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	227,0		–	–

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
12. Instance permanente sur les questions autochtones	315,5	315,5	–	–
Total partiel	3 538,6	3 595,4	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	3 538,6	3 595,	–	–

- 9.16 Les ressources prévues sont liées aux activités des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux, dont le Département assure le secrétariat, et qui nécessitent des crédits spécifiques.
- 9.17 Le montant de 3 595 400 dollars correspond à une augmentation nette de 56 800 dollars, qui résulte d'une augmentation des dépenses au titre des voyages des membres du Comité d'experts de l'administration publique et du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, les deux comités tenant désormais leurs sessions chaque année et non plus tous les deux ans (283 800 dollars), moins une baisse de 227 000 dollars à la rubrique Autres objets de dépenses, liée à la non-reconduction d'un crédit ponctuel destiné à financer les activités de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes pendant l'exercice 2004-2005.

1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 95 100 dollars, inchangé

- 9.18 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Son mandat, énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) du Conseil en date du 21 juin 1946 et 1566 (L) du 3 mai 1971, consiste à assister le Conseil dans les activités suivantes : encourager les États à élaborer des statistiques nationales et à les rendre plus comparables; coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique; développer le service central de statistique du Secrétariat; donner aux organes de l'ONU des avis sur les questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques; et favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général.
- 9.19 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise de décisions de la Commission et le contrôle du processus statistique au niveau mondial et afin de permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que des conclusions concertées des débats de haut niveau que le Conseil économique et social consacre aux questions de coordination à ses sessions annuelles, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Le Conseil

a décidé également de mettre fin aux fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, créé par sa résolution 1306 (XLIV) du 31 mai 1968.

- 9.20 Les trente-huitième et trente-neuvième sessions de la Commission de statistique se tiendront respectivement en 2006 et 2007.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 109 200 dollars, inchangé

- 9.21 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social, en date du 3 octobre 1946. Son mandat initial a été défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement, arrêté qu'elle se réunirait tous les ans, et révisé son mandat. Elle a une nouvelle fois révisé son mandat dans sa résolution 50/124 du 20 décembre 1995. Le nombre de membres de la Commission a été porté de 27 à 47, chaque membre étant élu pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). La Commission se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables.

- 9.22 Conformément à son mandat révisé, la Commission est chargée des tâches suivantes : réaliser des études et donner des avis au Conseil sur les questions et les tendances en matière de population, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes; fournir une assistance en matière de population et examiner toutes les questions ayant trait à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et des institutions spécialisées demandent un avis; suivre, examiner et évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, déterminer les facteurs de réussite et d'échec et donner des avis au Conseil à ce sujet; et examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et donner des avis au Conseil à ce sujet.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 182 200 dollars, inchangé

- 9.23 La Commission des questions sociales a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. À l'issue d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil, dans le but de préciser son rôle d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social, a décidé dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966 qu'elle prendrait le nom de Commission du développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60, que la Commission examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés lors du Sommet. Il a également décidé que la Commission devrait réexaminer son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, en vue de mettre au point un programme de travail pluriannuel, et devrait revoir la périodicité de ses sessions compte tenu de sa responsabilité touchant au suivi de l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé que la Commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pendant huit

jours ouvrables. Il a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examinerait les volets prioritaires de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Les quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de la Commission du développement social se tiendront respectivement au cours du premier trimestre de 2006 et de 2007.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 212 600 dollars, inchangé

- 9.24 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. Le nombre de ses membres, initialement de 15, a été porté à 18 en 1951, à 21 en 1961, et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que ce nombre passerait à 45 en 1990. La Commission présente au Conseil économique et social des rapports sur la promotion des droits des femmes dans les secteurs politique, économique et social, ainsi que dans le domaine de l'éducation, et lui fait des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs d'organismes des Nations Unes et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 9.25 La Commission occupe une fonction centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne au Conseil des avis à ce sujet conformément à son mandat renforcé. Dans sa résolution 1996/6, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques et les programmes, et a confirmé son mandat. Conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, la Commission a été constituée en comité préparatoire à composition non limitée pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action. Sa quarante-quatrième session, tenue en 2000, a été prolongée de cinq jours. La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » s'est tenue du 5 au 9 juin 2000.
- 9.26 Conformément à la résolution 1995/29 du Conseil économique et social, la Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui se réunit en même temps qu'elle. Par sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif, qui est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 474 500 dollars, inchangé

- 9.27 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil, en date du 12 février 1993. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. Elle rend compte au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. À la suite du Sommet mondial sur le développement durable et en application de la résolution 2003/61 du Conseil relative au programme de travail futur de la Commission du développement durable, les travaux de la Commission sont désormais organisés selon une série de cycles d'application de deux ans orientés

vers l'action et qui comprennent une session d'examen et une session directive. La Commission continuera comme par le passé à se réunir une fois par an; un an sur deux, elle consacrer sa session aux négociations intergouvernementales. À sa session d'examen, elle examinera la question de l'application par les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, aux niveaux national et régional, et déterminera les questions qui seront négociées à la session de l'année suivante. La charge de travail globale de la Commission demeurera inchangée.

Comité des politiques de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 318 600 dollars, inchangé

- 9.28 À l'annexe I de sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser Comité des politiques de développement le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) du 15 août 1964 et 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et dans sa décision 1995/215 du 10 février 1995; il a de nouveau confirmé le statut du Comité en tant que l'un de ses organes subsidiaires. Conformément à la résolution 1998/46, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, et qui reflètent un équilibre approprié dans la répartition géographique et la représentation des deux sexes. Le Comité comprend notamment des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des problèmes naissants et au processus multilatéral. Les experts sont nommés pour trois ans par le Secrétaire général, après consultation avec les gouvernements concernés, et les nominations sont soumises à l'approbation du Conseil. Le mandat de chaque expert est de trois ans.
- 9.29 Le Comité est chargé d'effectuer l'examen triennal de la situation des pays les moins avancés et tient des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Le Conseil arrête les programmes de travail du Comité. Le Comité tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil lors de sa session de fond de juillet pour examen et approbation. Ce rapport contient des propositions concernant le programme de travail du Comité pour l'année qui suit. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil économique et social peuvent également proposer, par l'intermédiaire du Conseil, des thèmes qui devront être examinés par le Comité. Les travaux du Comité sont décrits notamment sur un site Web sur l'Internet et dans les bilans faits par le Bureau à l'issue des débats. Pour s'acquitter de ses responsabilités, outre qu'il tient des séances officielles, le Comité explore la possibilité de préparer efficacement ses débats en organisant, avec le concours du Secrétariat, des réseaux de consultations officieuses. S'agissant de la présentation de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que le Président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter le rapport et répondre aux questions soulevées.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 142 200 dollars, inchangé

- 9.30 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Il examine les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formule des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Depuis 1997, le Comité, qui compte 23 membres, tient chaque année à New York deux sessions de 15 jours ouvrables. Un groupe de travail présession se réunit pendant cinq jours avant chaque session.

- 9.31 Par sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est entré en vigueur le 22 décembre 2000. Le Protocole facultatif donne au Comité compétence pour recevoir et examiner des communications provenant de particuliers ou de groupes de particuliers et pour transmettre ses constatations concernant ces communications aux parties concernées. En vertu du Protocole facultatif, le Comité est également habilité à conduire des enquêtes en cas de violations graves ou systématiques de la Convention dans des États parties.
- 9.32 On compte qu'au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Comité aura à examiner un maximum de 20 communications, sur un total estimé à plus de 500. Il devra se prononcer sur la recevabilité de chaque communication et déterminer si celle-ci établit l'existence d'une violation de la Convention (c'est-à-dire d'une violation sur le fond). Compte tenu de ces responsabilités supplémentaires découlant du Protocole facultatif, un groupe de travail du Comité se réunit avant chaque session pour déterminer la recevabilité des communications et formuler les recommandations nécessaires quant au fond. Ce groupe de travail, qui est composé de cinq membres du Comité, se réunit pendant cinq jours ouvrables avant chaque session, soit un total de 10 jours ouvrables par an. Il soumet son rapport au Comité, lors de la session suivante. Pendant ces sessions de cinq jours, le groupe de travail bénéficie des mêmes services de conférence que le Comité (interprétation en six langues et traduction de la documentation de présession et de session).

Comité d'experts de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 298 400 dollars, correspondant à une augmentation de 126 900 dollars

- 9.33 Le Comité d'experts de l'administration publique, qui, depuis 2003, tient des sessions annuelles (en vertu de la résolution 2003/60 du Conseil économique et social), a été créé par la résolution 2001/45 du Conseil. Le Comité se compose de 24 experts désignés à titre individuel par le Conseil, sur proposition du Secrétaire général. Il a tenu sa première session au Siège de l'Organisation du 22 au 26 juillet 2002. Le Comité a succédé au Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques, qui se réunissait tous les deux ans. Il a pour rôle d'aider les États Membres à acquérir les capacités nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de leur population, au moyen d'un débat sur des thèmes qui concernent le rôle du secteur public dans le processus de développement.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 315 500 dollars, correspondant à une augmentation de 156 900 dollars

- 9.34 Par sa résolution 2001/69 du 11 novembre 2004, le Conseil économique et social a rebaptisé le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, désormais appelé Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres, qui sont proposés par leur gouvernement mais siègent à titre individuel. Les membres sont nommés par le Secrétaire général, qui en avise d'abord le Conseil, pour une durée de quatre ans. Ils sont choisis parmi les spécialistes des politiques et de l'administration fiscales et de manière à assurer au sein du Comité une représentation géographique suffisamment équitable et une représentation des différents régimes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit chaque année pendant cinq jours, à Genève.
- 9.35 Le mandat du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est le suivant : garder à l'examen et mettre à jour, selon que de besoin, le Modèle de Convention des Nations

Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement; servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre autorités fiscales nationales; examiner la façon dont les questions nouvelles et d'actualité pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des recommandations appropriées; formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition; et prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 131 600 dollars, inchangé

- 9.36 Par sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social, conçu comme une instance intergouvernementale permanente pour l'élaboration des politiques et des grandes orientations. Le Forum a pour principaux objectifs de promouvoir la gestion, la protection et le développement économiquement viable de tous les types de forêts, et de renforcer l'engagement politique à long terme à cet égard. Le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote. En tant que commission technique du Conseil, le Forum tient des sessions annuelles d'une durée maximum de deux semaines, ainsi que des débats ministériels de haut niveau d'une durée de deux ou trois jours, selon les besoins. Ces débats, qui prennent notamment la forme de concertations d'une journée avec des responsables des organisations membres du Partenariat sur les forêts, permettent d'examiner les propositions des représentants des grands groupes, en particulier sur la base de dialogues multipartites.
- 9.37 Le Forum travaille sur la base d'un programme de travail pluriannuel. Il est chargé d'un certain nombre de tâches de base, à savoir : questions de mise en œuvre; définition des grandes orientations; coordination internationale entre les organisations, les instruments et les institutions; coopération internationale; suivi, évaluation, établissement de rapports; et renforcement des engagements politiques. De plus, le Forum a formulé et adopté un plan d'action à sa deuxième session; examine les nouvelles questions prioritaires à chaque session; joue un rôle de conseil et de prestation de services auprès du Partenariat sur les forêts; commence à élaborer des modalités d'appui technique et financier; et examinera la possibilité de recommander les paramètres d'un mandat, l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts. Le fonctionnement et le cadre institutionnel du Forum, y compris la place de cette instance dans le système des Nations Unies, doivent être examinés en 2005.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 315 500 dollars, inchangé

- 9.38 Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2000/22, a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire, une instance permanente sur les questions autochtones, composée de 16 membres, dont 8 sont proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et 8 sont désignés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnateurs. Les désignations se font à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, en tenant compte de la diversité et de la répartition géographique des

populations autochtones du monde ainsi que des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, notamment des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou redésignés pour une autre période. Les États, les organismes et organes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer en qualité d'observateurs. Les organisations des populations autochtones peuvent également participer en qualité d'observateurs selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

- 9.39 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours ouvrables à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu que l'Instance retiendrait conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur à l'Organisation.

2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux lancés par l'Assemblée générale

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : diminution de 227 000 dollars

- 9.40 La diminution est due à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 227 000 dollars, destiné à financer des frais de consultants et des réunions de groupes d'experts en vue de l'examen de la suite donnée au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pendant l'exercice 2004-2005.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 481 900 dollars

- 9.41 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dirige, supervise et gère l'ensemble des activités du Département liées à l'exécution des mandats qui lui ont été prescrits et de son programme de travail approuvé. Il est en outre coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui réunit le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que l'Université des Nations Unies (UNU) et les instituts de recherche ou de formation suivants : INSTRAW, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales est l'un des quatre comités exécutifs instaurés dans le cadre de la réforme dont le Secrétaire général a pris l'initiative au début de 1997 et dont ils constituent un élément important. Son but est de mieux définir la contribution de chaque unité administrative à la réalisation des objectifs d'ensemble de l'Organisation en réduisant la fréquence des doubles emplois et en renforçant la complémentarité et la cohésion des efforts déployés. Le Secrétaire général adjoint est secondé par le Sous-Secrétaire

général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme. Les sous-secrétaires généraux appuient le Secrétaire général adjoint en assurant l'intégration réelle des capacités de coopération en matière normative, analytique et technique, afin d'optimiser la complémentarité et les effets de synergie au sein du Département.

- 9.42 En particulier, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en ce qui concerne la direction exécutive et la gestion, ainsi que la coordination des activités de coopération technique du Département, et il supervise l'appui technique apporté au Conseil économique et social et à d'autres organes intergouvernementaux compétents. Dans le cadre des efforts menés pour améliorer le renforcement mutuel entre les activités de coordination intergouvernementales et interinstitutions, le Sous-Secrétaire général agit également en tant que Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et fait directement rapport, en cette qualité, au Secrétaire général.
- 9.43 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique seconde le Secrétaire général adjoint en définissant pour le Département de grandes orientations en ce qui concerne l'analyse macroéconomique, le financement du développement, le suivi de la situation économique et sociale, la collecte et la diffusion de données, ainsi que la gestion des connaissances.
- 9.44 Les fonctions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme ainsi que les besoins en personnel de son bureau sont décrits au sous-programme 2, Parité entre les sexes et promotion de la femme.
- 9.45 Le Bureau du Secrétaire général adjoint seconde et conseille le Secrétaire général adjoint, et, le cas échéant, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département. Il seconde également le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de Directeur du programme du Compte pour le développement.

Tableau 9.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'exécution complète des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion du programme de travail et du personnel et des ressources financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail grâce à un appui suffisant en personnel et en ressources financières	a) i) Produits et services fournis en temps voulu <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 94 % 2004-2005 (estimation) : 94 % 2006-2007 (objectif) : 94 %

	<p>ii) Personnel recruté et affecté en temps voulu</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : taux de vacance de postes de 7,8 % 2006-2007 (objectif) : taux de vacance de postes de 6 %</p> <p>iii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : taux d'exécution de 99,4 % pour les ressources du budget ordinaire 2004-2005 (estimation) : taux d'exécution de 100 % pour les ressources du budget ordinaire 2006-2007 (objectif) : taux d'exécution de 100 % pour les ressources du budget ordinaire</p>
b) Sensibilisation accrue des États Membres, de la société civile et des autres acteurs de premier plan dans le domaine de la coopération internationale pour le développement aux activités et aux capacités du Département des affaires économiques et sociales	<p>b) Nombre de visites des sites Web du Département des affaires économiques et sociales</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 9 millions de visites 2006-2007 (objectif) : 9,5 millions de visites</p>
c) Renforcement de la cohérence des politiques consacrées à la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	<p>c) Nombre d'activités et de domaines dans lesquels les divers organismes agissent en collaboration</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 25 activités 2004-2005 (estimation) : 98 activités 2006-2007 (objectif) : 150 activités</p>

Tableau 9.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	3 742,4	4 139,0	15	15
Autres objets de dépense	1 302,4	1 342,9	–	–
Total partiel	5 044,8	5 481,9	15	15

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	5 044,8	5 481,9	15	15

9.46 Le montant de 4 139 000 dollars prévu au titre des postes, qui fait apparaître une augmentation de 396 600 dollars, inclut le financement intégral d'un poste de SSG et d'un poste P-5, créés en 2004-2005. Le montant de 1 342 900 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, en augmentation de 40 500 dollars, permettra de couvrir le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (190 500 dollars), des heures supplémentaires (22 500 dollars), des services de consultants et d'experts (182 900 dollars), des voyages de fonctionnaires (530 000 dollars), des fournitures et accessoires (6 000 dollars), du mobilier et du matériel (12 000 dollars), ainsi que la contribution de l'ONU aux activités des services de liaison avec les organisations non gouvernementales (399 000 dollars). L'augmentation s'explique par la réaffectation de ressources destinées à couvrir le coût des heures supplémentaires, des fournitures et accessoires et du matériel de bureautique qui apparaissaient précédemment sous la rubrique D, Appui au programme, ce qui reflète mieux les besoins du Bureau.

C. Programme de travail

Tableau 9.9

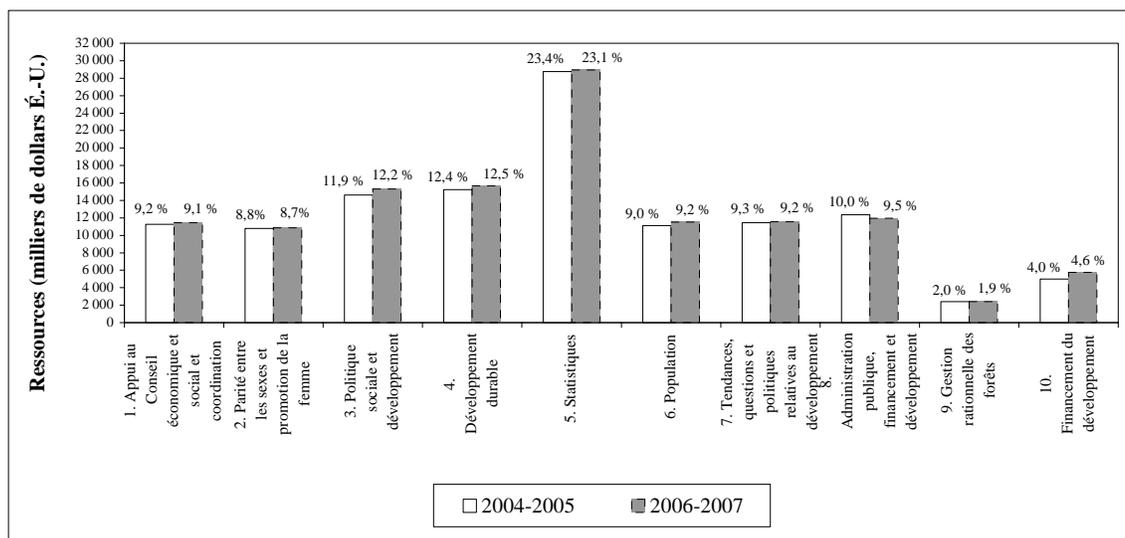
Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	11 268,5	11 446,2	46	46
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	10 775,8	10 877,2	42	42
3. Politiques sociales et développement	14 609,7	15 296,3	59	61
4. Développement durable	15 222,7	15 679,8	60	60
5. Statistiques	28 757,7	28 952,7	123	123
6. Population	11 111,3	11 527,0	45	45
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	11 462,1	11 535,5	46	46
8. Administration publique, financement et développement	12 344,8	11 958,9	54	50
9. Gestion rationnelle des forêts	2 420,8	2 422,8	6	6
10. Financement du développement	4 976,1	5 768,5	19	21
Total partiel	122 949,5	125 464,9	500	500

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Fonds extrabudgétaires	68 243,7	65 546,2	19	18
Total	191 193,2	191 011,1	519	518

Tableau 9.10

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



**Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 446 200 dollars

9.47 Le sous-programme est exécuté par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

Tableau 9.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Rehausser le rôle de l'Assemblée générale – notamment des Deuxième et Troisième Commissions – et du Conseil économique et social, en appuyant les efforts déployés pour que soient atteints les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU et dans les accords internationaux convenus depuis 1992, en particulier en abordant de manière plus cohérente et intégrée les questions d'ordre social, économique, financier et environnemental, ainsi que les problèmes liés au développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Rôle renforcé de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au stade de l'élaboration des politiques destinées à encourager l'émergence d'un consensus mondial sur les grandes questions liées au développement, notamment les activités opérationnelles en faveur du développement

a) i) Augmentation du nombre de résolutions, de conclusions concertées, de déclarations ministérielles et de conclusions du Président témoignant d'un consensus sur les principaux aspects du développement

Mesure des résultats :

Nombre de résolutions, conclusions concertées, déclarations ministérielles et conclusions du Président contenant des principes et des mesures aisément identifiables concernant les progrès réalisés au sujet des questions intéressant spécifiquement le développement

2002-2003 : 3

2004-2005 (estimation) : 6

2006-2007 (objectif) : 6

ii) Augmentation du nombre de recommandations visant l'action concrète

Mesure des résultats :

Nombre d'initiatives intergouvernementales parrainées ou promues par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale au moyen de recommandations, auxquelles se sont éventuellement associées d'autres institutions nationales et internationales

2002-2003 : 1

2004-2005 (estimation) : 5

2006-2007 (objectif) : 5

b) Renforcement du rôle d'orientation que joue le Conseil économique et social en matière de coordination de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

b) i) Nombre de mesures prises par les organes subsidiaires pour mieux coordonner leur action en réponse aux décisions du Conseil économique et social

sous les auspices de l'ONU lors des réunions avec des institutions financière et commerciales internationales auxquelles il participe et grâce à la mobilisation de la société civile en faveur des objectifs socioéconomiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 11 réunions d'organes subsidiaires du Conseil économique et social

2006-2007 (objectif) : 11 réunions d'organes subsidiaires du Conseil économique et social

ii) Augmentation du nombre des contributions notables de la part des institutions spécialisées, fonds et programmes, des institutions financières et commerciales, des commissions techniques et régionales, de la société civile et d'autres acteurs, et participation accrue de ces divers intervenants aux travaux du Conseil économique et social, conformément aux décisions récentes

Mesure des résultats :

Nombre d'initiatives de premier plan mises sur pied par les institutions spécialisées, fonds et programmes, les institutions financières et commerciales, les commissions techniques et régionales, la société civile et d'autres acteurs, afin que soient atteints les objectifs définis par le Conseil économique et social, notamment ceux qui ont trait aux problèmes qui se poseront à l'avenir

2002-2003 : 14

2004-2005 (estimation) : 15

2006-2007 (objectif) : 15

c) Renforcement du rôle joué par le Conseil économique et social dans la reconstruction et le développement après les conflits et de l'interaction avec le Conseil de sécurité, comme prescrit par le Conseil économique et social

c) Participation accrue du Conseil économique et social aux activités liées au développement dans les situations d'après conflit, comme prescrit par le Conseil

Mesure des résultats :

Nombre de réunions tenues à l'initiative du Conseil économique et social sur les questions liées au développement dans les situations d'après conflit, d'initiatives parrainées par le Conseil dans les pays sortant d'un conflit, de sessions officielles du Conseil durant lesquelles il a été débattu d'aspects des conflits touchant au développement

2002-2003 : 2

2004-2005 (estimation) : 3

2006-2007 (objectif) : 3

d) Appui accru au Comité chargé des organisations non gouvernementales et renforcement des capacités des organisations non gouvernementales grâce à la constitution de réseaux par le truchement du Réseau régional informel ONU-ONG

d) i) Augmentation du nombre de demandes d'accréditation d'organisations non gouvernementales traitées chaque année

Mesure des résultats :

2002-2003 : 126 demandes complètes et conformes reçues par le Secrétariat de la part d'organisations non gouvernementales

2004-2005 (estimation) : 126 demandes complètes et conformes reçues par le Secrétariat de la part d'organisations non gouvernementales

2006-2007 (objectif) : 130 demandes complètes et conformes reçues par le Secrétariat de la part d'organisations non gouvernementales

ii) Contribution accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil

Mesure des résultats :

2002-2003 : 30 déclarations soumises au Conseil par des organisations non gouvernementales

2004-2005 (estimation) : 40 déclarations soumises au Conseil par des organisations non gouvernementales, dont 8 coalitions

2006-2007 (objectif) : 50 déclarations soumises au Conseil par des organisations non gouvernementales, dont 12 coalitions

e) Corrélation plus étroite entre les orientations définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et les activités opérationnelles touchant au développement

e) Augmentation du nombre de plans de développement nationaux tenant compte des objectifs énoncés lors des conférences et réunions au sommet sous les auspices de l'ONU

Mesure des résultats :

2002-2003 : Amélioration des orientations politiques définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en matière de coopération pour le développement, qui permettent d'aborder dans une optique plus cohérente, intégrée et axée sur l'action les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale

2004-2005 (estimation) : 30 pays dotés de cadres de programmation nationaux intégrés mis en place par les organismes des Nations Unies,

qui reflètent les orientations politiques définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social
2006-2007 (objectif) : 50 pays dotés de cadres de programmation nationaux intégrés mis en place par les organismes des Nations Unies, qui reflètent les orientations politiques définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social

Facteurs externes

- 9.48 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs et les autres acteurs concernés, aux niveaux national et international, contribuent aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue d'obtenir que les objectifs et cibles socioéconomiques fixés au plan international soient abordés selon une optique plus cohérente et intégrée; b) les conditions sont réunies, tant au plan national qu'au niveau international, pour que les objectifs de croissance économique, de développement durable et d'élimination de la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU soient atteints; c) les acteurs concernés sont bien informés des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et contribuent avec diligence et de façon coordonnée à leurs travaux; d) la communauté internationale tient compte des orientations politiques fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans le domaine socioéconomique, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits et les situations d'après conflit.

Produits

- 9.49 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (40); séances officielles et consultations officieuses de la Deuxième Commission (50); tables rondes, débats interactifs et discours liminaires dans le cadre des travaux des Deuxième et Troisième Commissions (20); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (4); groupes de discussion de la Deuxième Commission à propos de questions relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 (2); négociations de la Deuxième Commission concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1); réunions et consultations officieuses des groupes de travail spéciaux et reprises de sessions des Deuxième et Troisième Commissions (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : les technologies de l'information et des communications et le développement (1); l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (2); les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement (3); la reprise du dialogue sur le renforcement de la coopération

internationale en matière économique grâce au partenariat (1); la sécurité routière mondiale (1); le VIH/sida (1); la communication au service du développement (1); le développement culturel (1); la culture de la paix et l'Année de la tolérance (1); le dialogue entre les civilisations (1); le développement industriel (1); l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 (1); le retour ou la restitution de biens culturels aux pays d'origine (1); l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002) (1); la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (1); autres questions d'ordre politique à déterminer par l'Assemblée générale, notamment celles intéressant la mondialisation (2);

ii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux des commissions techniques (20); réunions des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (60); tables rondes sur les questions nouvelles intéressant la coopération pour le développement au sein de l'ONU (4); réunions et consultations officielles dans le cadre des sessions d'organisation et des sessions spéciales du Conseil (34); réunions et consultations officielles dans le cadre de la session de fond du Conseil (90); réunions dans le cadre des reprises de session du Conseil (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports : rapports et évaluations analytiques sur des thèmes spécifiques, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/250 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en date du 22 décembre 2004 (4); sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1); sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (1); sur le paludisme et les maladies diarrhéiques (1); sur les thèmes, pour l'année suivante, du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination dans le cadre de la session de fond du Conseil (2); sur le tabac ou la santé (1); pour le débat général consacré à la suite intégrée et coordonnée à donner aux conférences (2); sur la synthèse des travaux des commissions techniques, à présenter lors du débat général (2); sur la suite donnée aux conclusions des débats de 2003 et 2004 consacrés aux questions de coordination, à présenter lors du débat général (2); rapports destinés au débat consacré aux questions de coordination (2); rapports destinés au débat de haut niveau (2); réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (2);

iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales dans le cadre de ses sessions de fond ordinaires et des reprises de session de fond (100); réunions spéciales convoquées par le Comité, réunions du groupe de travail officieux et réunions officielles, en fonction des besoins (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur ses sessions de fond ordinaires, reprises de session de fond et reprises de session spéciale (5);

- iv) Groupes spéciaux d'experts : tables rondes sur des questions nouvelles intéressant la coopération pour le développement au sein de l'ONU (1); séminaires visant à promouvoir des stratégies adaptées aux situations de conflit (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaires) :
 - i) Publications en série : rapport sur le débat et sur le dialogue de haut niveau du Conseil économique et social (2);
 - ii) Missions d'établissement des faits : Conseil économique et social. Organisation de tables rondes et de débats en préparation de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods (8);
 - iii) Manifestations spéciales : a) Assemblée générale : organisation de tables rondes, groupes de discussion et débats intéressant l'Assemblée générale, notamment en prévision de son dialogue de haut niveau et de ses sessions, avec la participation active du Secrétariat, de représentants des organismes compétents et d'experts de l'extérieur, selon les besoins et en fonction des décisions et demandes de l'Assemblée (8); b) Conseil économique et social : organisation de tables rondes, de groupes de discussion, de tribunes et de débats interactifs avec la participation d'experts de l'extérieur, de représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires et du monde universitaire, ainsi que de divers organismes, selon qu'il conviendra, conformément au Règlement du Conseil, parallèlement des séances officielles du Conseil et en préparation de ses sessions, comme prescrit par le Conseil et en réponse aux décisions et demandes du Conseil (8); débats sur des thèmes spécifiques intéressant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en guise de contribution à la préparation de l'examen triennal (4); appui à la participation efficace et rationnelle de plus de 300 organisations non gouvernementales aux travaux des sessions de fond et des tables rondes ministérielles du Conseil économique et social en juillet 2006 (2) et en 2007 (2);
 - iv) Supports techniques : établissement de documents de synthèse pour des consultations générales (4); supports techniques destinés à des utilisateurs externes, mise à jour et maintenance des pages d'accueil sur Internet du Conseil économique et social et de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, ou encore du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (1); supports techniques à l'intention d'utilisateurs externes, mise à jour et maintenance de la page d'accueil sur Internet de la Section des organisations non gouvernementales (1); achèvement de la mise en place d'un système fiable de réunions et d'enregistrement des débats sur support électronique (« Comité sans papier ») (quatre sessions du « Comité sans papier ») (4); liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdits, qui ont été retirés de la vente, qui font l'objet de strictes restrictions ou qui ne sont pas approuvés par certains gouvernements (2); publication en ligne des résultats positifs obtenus par la société civile (1); mise à jour du bulletin mensuel publié par le Réseau régional informel ONU-ONG avec des organisations non gouvernementales (24);
 - v) Séminaires à l'intention d'utilisateurs externes : renforcer et appuyer la coopération et le partenariat entre le Réseau régional informel ONU-ONG et les organisations intergouvernementales (par exemple, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires) et les milieux universitaires aux fins

de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (6);

- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : huit réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont les membres sont le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les cinq commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Université des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme; huit réunions d'adjoints (16);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Cours, séminaires et ateliers de formation : entreprendre des séminaires ou des ateliers pour promouvoir des stratégies adaptées aux situations de conflit afin que soient atteints les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire; organiser des ateliers et mettre en place des services à l'intention des organisations non gouvernementales implantées localement afin d'évaluer leurs besoins et les activités et projets qu'elles mettent en œuvre, ainsi que de renforcer leurs capacités et l'impact de leur action sur les bénéficiaires, mais aussi en termes de développement aux niveaux local et national;
 - ii) Projets sur le terrain : consultations nationales, régionales et mondiales avec une multitude de partenaires en guise de contribution à la préparation de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007.

Tableau 9.12

Ressources nécessaires : Sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	10 736,7	10 904,2	46	46
Autres objets de dépense	531,8	542,0	–	–
Total partiel	11 268,5	11 446,2	46	46
Fonds extrabudgétaires	3 565,0	3 565,0	–	–
Total	14 833,5	14 811,2	46	46

9.50 Les ressources prévues au titre des postes (10 904 200 dollars) font apparaître une augmentation de 167 500 dollars, correspondant au financement intégral d'un nouveau poste P-5 de haut responsable chargé des organisations non gouvernementales, créé au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

- 9.51 Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (542 000 dollars), qui fait apparaître une augmentation nette de 10 200 dollars, correspond aux divers éléments et facteurs suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions) et heures supplémentaires (8 800 dollars); services de consultants et d'experts, au titre desquels une augmentation nette de 20 700 dollars est prévue, ce qui reflète une diminution des besoins en ce qui concerne les services de consultants (9 300 dollars), contrebalancée par une augmentation des besoins en ce qui concerne les services d'experts ad hoc (30 000 dollars); diminution du montant des frais de voyage des représentants des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains sortant d'un conflit (79 000 dollars); diminution de 12 300 dollars du montant correspondant aux déplacements des membres du personnel des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (152 100 dollars); augmentation de 11 000 dollars du montant correspondant aux services contractuels en matière de relations extérieures et d'appui aux réunions au titre du sous-programme (68 900 dollars); augmentation du montant correspondant aux fournitures et accessoires (16 000 dollars); augmentation du montant correspondant au matériel informatique (45 000 dollars); à la rubrique Subventions et contributions, contribution de l'ONU au Sous-Comité de la nutrition du CCF (100 000 dollars); l'augmentation nette de 69 800 dollars des montants correspondants aux heures supplémentaires, aux fournitures et accessoires et au matériel informatique s'explique par la réaffectation de ressources qui apparaissaient précédemment sous la rubrique D, Appui au programme.

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 877 200 dollars

- 9.52 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de la Conseillère pour la parité des sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme. Il vise à promouvoir l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des décisions prises par l'Assemblée générale à l'issue de l'examen consacré à ces textes à sa session extraordinaire de juin 2000, des résolutions pertinentes des principaux organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et des engagements concernant les femmes prévus dans la Déclaration du Millénaire. L'objectif est d'aider les femmes à exercer pleinement leurs droits fondamentaux et de faciliter la prise en compte systématique des questions concernant les femmes dans les travaux de l'Organisation. Il s'agit aussi d'améliorer la représentation des femmes, d'agir en faveur de l'égalité entre hommes et femmes au Secrétariat et de faciliter l'instauration d'un environnement de travail qui tienne mieux compte des besoins des femmes.
- 9.53 La Conseillère spéciale rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à la parité des sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et par les secrétariats des organismes des Nations Unies pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs, de la situation des femmes au Secrétariat, des progrès accomplis vers l'objectif consistant à compter 50 % de femmes parmi les administrateurs, ainsi que des politiques, stratégies et mesures en ce sens, et des stratégies visant à créer un environnement qui tienne davantage compte des besoins sexospécifiques. Avec la Coordinatrice pour les questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche d'aider les directeurs de programme à atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée générale en ce qui concerne la représentation des femmes. Tant la Conseillère que la Coordinatrice participent à l'instauration d'un environnement de travail équitable du point de vue des deux sexes comme décrit dans le Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation

des femmes au Secrétariat (1995-2000), auquel l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 49/167 du 23 décembre 1994. Dans sa résolution 58/148 en date du 22 décembre 2003, l'Assemblée a réaffirmé que les organismes des Nations Unies devraient promouvoir une politique active et connue de prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes. En sa qualité de présidente du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, la Conseillère spéciale guide les travaux relatifs à l'intégration des préoccupations des femmes, pour les questions de fond comme pour les activités opérationnelles.

9.54 La Conseillère spéciale montre la voie à suivre et supervise les travaux de la Division de la promotion de la femme et rend compte à ce titre au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. La Division établit des rapports et la documentation destinée aux organes délibérants ainsi que d'autres documents et fournit des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur des questions concernant l'égalité des sexes et les droits de la femme. Elle fournit aussi des services fonctionnels et techniques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. La Division propose des services consultatifs et une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition économique qui lui en font la demande sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, sur les décisions prises par l'Assemblée générale à l'issue de l'examen consacré à ces textes à sa session extraordinaire de juin 2000 et sur les mandats intergouvernementaux pertinents. Elle suit également l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et fait rapport sur la question. Elle facilite les relations et les partenariats avec les organisations non gouvernementales, notamment au moyen de la diffusion et de l'échange d'éléments d'information.

Tableau 9.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la réalisation de la parité des sexes et la promotion de la femme, notamment en garantissant aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Développement des débats internationaux et facilitation d'accords internationaux sur l'égalité des sexes et la promotion des femmes, et accent mis sur la mise en œuvre, au plan national, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) i) Pourcentage des recommandations de la Division de la promotion de la femme ayant servi à la formulation de résolutions, de décisions et de conclusions concertées

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 55 % des recommandations officielles

ii) Nombre d'États Membres qui, lors des séances de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, rendent compte des mesures qu'ils ont prises au niveau national pour mettre en

œuvre le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 130 déclarations d'États Membres

b) Renforcement des moyens dont dispose le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour exécuter le mandat qui lui est assigné en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif, et amélioration de la capacité des parties prenantes de mettre en œuvre la Convention et d'invoquer le Protocole facultatif

b) i) Pourcentage des options et recommandations formulées par la Division que le Comité reprend dans ses décisions

Mesure des résultats :

2002-2003 : 33,3 %

2004-2005 (estimation) : 87,5 %

2006-2007 (objectif) : 50 %

ii) Augmentation du nombre de hauts fonctionnaires, magistrats et autres parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, qui sont en mesure de mettre en œuvre la Convention et d'invoquer le Protocole facultatif

Mesure des résultats :

2002-2003 : formation de 25 hauts fonctionnaires, magistrats et autres parties prenantes 2004

2004-2005 (estimation) : formation de 50 fonctionnaires, magistrats et autres parties prenantes

2006-2007 (objectif) : formation de 75 fonctionnaires, magistrats et autres parties prenantes

c) Renforcement de la capacité qu'ont les États Membres, les organes intergouvernementaux et les entités du système des Nations Unies d'intégrer concrètement une perspective sexospécifique dans leurs politiques et programmes, tant au plan de la conception qu'au plan de l'exécution

c) i) Nombre de résolutions adoptées par les commissions techniques du Conseil économique et social qui tiennent compte des préoccupations des femmes

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 33 % des résolutions des commissions techniques du Conseil économique et social

ii) Nombre d'États Membres et d'organismes des Nations Unies rendant compte à la Commission de la condition de la femme des

mesures qu'ils ont prises pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au plan national

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 100 États Membres et organismes des Nations Unies

iii) Nombre d'organismes des Nations Unies faisant rapport à la Commission de la condition de la femme sur les mesures qu'ils prennent pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 90 membres du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes

2006-2007 (objectif) : 95 membres du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes

d) Renforcement de la collaboration interinstitutions à l'appui de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, y compris de l'intégration d'une perspective sexospécifique

d) Nombre d'activités communes – groupes de travail, séminaires, groupes d'étude – menées par des membres du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes

Mesure des résultats :

2002-2003 : 8 groupes de travail, séminaires, groupes d'étude

2004-2005 (estimation) : 10 groupes de travail, séminaires, groupes d'étude

2006-2007 (objectif) : 10 groupes de travail, séminaires, groupes d'étude

e) Nouvelles mesures prises à l'ONU et à l'échelle du système en vue d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes et de créer un milieu de travail tenant davantage compte des besoins des femmes

e) i) Nombre des politiques d'aménagement des conditions de travail en fonction des besoins des femmes qui sont formulées et appliquées à l'ONU et à l'échelle du système

Mesure des résultats :

2002-2003 : 2 politiques

2004-2005 (estimation) : 1 politique

2006-2007 (objectif) : 2 politiques

ii) Nombre de départements, bureaux, opérations de la paix et entités des Nations Unies ayant augmenté la proportion de femmes occupant des postes de la catégorie

des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, compte dûment tenu du principe d'une représentation géographique équitable et de la sous-représentation des femmes originaires de certains pays

Mesure des résultats :

2002-2003 : 5 départements, bureaux, opérations de la paix et entités des Nations Unies qui comptent au moins 50 % de femmes titulaires d'un engagement d'au moins un an parmi leurs administrateurs

2004-2005 (estimation) : 7 départements, bureaux, opérations de la paix et entités des Nations Unies qui comptent au moins 50 % de femmes titulaires d'un engagement d'au moins un an parmi leurs administrateurs

2006-2007 (objectif) : 9 départements, bureaux, opérations de la paix et entités des Nations Unies qui comptent au moins 50 % de femmes titulaires d'un engagement d'au moins un an parmi leurs administrateurs

Facteurs externes

- 9.55 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les États Membres et les entités des Nations Unies accordent la priorité aux questions de parité des sexes et de promotion de la femme.

Produits

- 9.56 Les produits de l'exercice seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions, notamment les séances plénières de la Deuxième et de la Troisième Commissions (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment les crimes désignés dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et les progrès réalisés pour lutter contre les crimes d'honneur prenant les femmes pour cible (2); les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2); l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (2); les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en œuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapports

du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2); rapports sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2); rapport sur la traite des femmes et des filles (1); rapport sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (1); rapport sur les femmes dans le contexte du développement et l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (1);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en œuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapports de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2);
- iii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les femmes, la paix et la sécurité (2);
- iv) Commission de la condition de la femme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (8); services fonctionnels pour les séances de la Commission (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance et d'information (4); documents de séance sur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2); listes des communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2); plans de travail communs à la Division de la promotion de la femme et au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2); rapports sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en œuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); listes des communications non confidentielles relatives à la condition de la femme (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (1); rapports sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter (2); rapports sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan (2); rapports thématiques sur les questions retenues par la Commission dans son programme de travail pour 2007-2011 (4); rapport sur la participation des femmes à la vie politique (1);
- v) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels et techniques pour les séances plénières du Comité et les réunions des groupes de travail (120); services fonctionnels et techniques pour les réunions du groupe de travail de présession (40); services fonctionnels et techniques pour le groupe de travail des communications (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : ordre du jour annoté et organisation des travaux du Comité (4); décisions du Comité au titre des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (12); recensement des

tendances dans l'application de certains articles de la Convention qui restent à déterminer ou recommandations particulières formulées par le Comité pour l'aider à examiner les rapports des États parties (4); rapports demandés sur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur ses travaux relatifs au Protocole facultatif (8); rapports du groupe de travail de présession (4); rapport du groupe de travail de présession, et additifs, sur la liste de questions concernant l'examen des rapports périodiques des États parties (32); rapports d'entités et institutions spécialisées des Nations Unies (16); rapports des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (50); réponses des États parties aux questions posées sur les rapports périodiques (32); rapports sur la situation concernant la présentation de rapports au Comité (4); rapports sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4);

- vi) Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels et techniques fournis à la Réunion des États parties (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : liste de candidats à l'élection de 12 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1); rapport préparatoire à la Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1); rapport de la Réunion des États parties à la Convention (1); rapport sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait des réserves se rapportant à la Convention (1);
- vii) Groupes spéciaux d'experts : réunion de groupes d'experts sur l'amélioration des stratégies visant à atteindre la parité hommes-femmes et à instaurer un environnement répondant mieux aux besoins des hommes et des femmes au Secrétariat (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); réunions de groupes d'experts sur des thèmes arrêtés par la Commission de la condition de la femme dans son programme de travail pour 2007-2011 (Division de la promotion de la femme) (4); colloque avec les commissions régionales sur la prise en compte systématique des questions relatives aux femmes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (8 numéros); *The Work of CEDAW*, volumes 15 et 16 (Division de la promotion de la femme) (2); *Femmes en l'an 2000 et au-delà* (Division de la promotion de la femme) (4);
 - ii) Publications isolées : meilleures pratiques concernant l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); manuel relatif à la prise en compte systématique des questions concernant les femmes (Division de la promotion de la femme) (1); application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : recommandation générale du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant l'article 2 (Division de la promotion de la femme) (1); mesures portant sur l'équilibre des effectifs féminins et masculins et la

lutte contre le harcèlement sexuel (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); méthodes relatives à la prise en compte systématique d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); mécanismes nationaux en faveur de la promotion de la femme (Division de la promotion de la femme) (1); participation à la vie politique (Division de la promotion de la femme) (1); programme de formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes organisé à l'intention des autorités judiciaires (Division de la promotion de la femme) (1);

- iii) Supports techniques : répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme (4); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de la Division de la promotion de la femme (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de WomenWatch (annuellement) (2); directives et aide-mémoire sur l'intégration des préoccupations des femmes (1); rapports des réunions des groupes d'experts sur les questions retenues par la Commission de la condition de la femme dans son programme de travail pour 2007-2011 (4); listes de candidatures féminines aux postes du Secrétariat de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales – mise à jour annuelle (2); liste des femmes exerçant des fonctions de direction dans les administrations publiques et les organisations, organes et entités intergouvernementaux internationaux et de celles exerçant un mandat électif (1);
- iv) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (16);
- v) Documentation pour les réunions interorganisations : rapports sur la réunion annuelle du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2).

Tableau 9.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	10 133,1	10 133,1	42	42
Autres objets de dépense	642,7	744,1	–	–
Total partiel	10 775,8	10 877,2	42	42
Fonds extrabudgétaires	2 362,8	2 250,2	3	4
Total	13 138,6	13 127,4	45	46

9.57 Le montant de 10 133 100 dollars (inchangé) permettra de financer les postes. Le montant de 744 100 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une augmentation de 101 400 dollars et servira à financer les dépenses suivantes : autres dépenses de

personnel (42 800 dollars, dont une augmentation de 11 400 dollars au titre des heures supplémentaires); consultants et experts (445 900 dollars, dont une augmentation de 28 000 dollars); voyages du personnel (154 700 dollars); services contractuels (34 900 dollars); frais de représentation (3 800 dollars); fournitures et accessoires (en augmentation de 18 000 dollars); matériel de bureautique (en augmentation de 44 000 dollars). L'augmentation des dépenses au titre des heures supplémentaires, des fournitures et accessoires et du matériel de bureautique, soit 73 400 dollars, s'explique par le redéploiement des ressources provenant de la partie D du chapitre 9 (Appui au programme).

Sous-programme 3 Politiques sociales et développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 296 300 dollars

- 9.58 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division des politiques sociales et du développement social et a été élaboré sur la base du sous-programme 3 du programme 7 de projet de plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007.
- 9.59 La Division des politiques sociales et du développement social renforcera également ses capacités d'appui politique et fonctionnel à la Commission du développement social, et adoptera une approche plus intégrée en matière d'insertion sociale et en ce qui concerne les nouvelles questions liées au développement social. En outre, on compte que le sous-programme fournira un appui technique au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées comme suite à la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement; pour la mise en œuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ces objectifs étant liés à l'élimination de la pauvreté; et pour l'exécution des mandats de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones.

Tableau 9.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du développement social, en accordant une attention particulière à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration sociale, et surtout en tenant dûment compte des questions relatives aux personnes âgées, aux handicapés, à la famille, aux jeunes et aux populations autochtones

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Contribution aux débats et aux accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des travaux des instances intergouvernementales des Nations Unies	a) Pourcentage des recommandations de la Division des politiques sociales et du développement social ayant servi à la formulation de résolutions, de décisions et de conclusions concertées
	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 86 % de déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures

- 2004-2005 (estimation) : 86 % de déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures
2006-2007 (objectif) : 90 % de déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures
- b) Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux efficaces, notamment dans les domaines concernant l'insertion sociale des personnes âgées, les handicapés, la famille et les jeunes
- b) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés pour promouvoir des politiques de participation et d'intégration aux niveaux national et local
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 96 % agents formés
2006-2007 (objectif) : 120 % agents formés
- c) Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement social, notamment les questions relatives à l'égalité des sexes, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des particulier aux travaux de recherche et d'analyse des Nations Unies dans le domaine du développement social
- c) i) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements effectués sur le site Web de la Division des politiques sociales et du développement social
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 24 millions de consultations et téléchargements effectués sur le site
2006-2007 (objectif) : 25 millions de consultations et téléchargements effectués sur le site
- ii) Augmentation du nombre de manifestations multipartites organisées sur les questions de développement social
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 40 manifestations
2006-2007 (objectif) : 44 manifestations
-

Facteurs externes

- 9.60 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les gouvernements et les autres parties prenantes collaborent à sa réalisation en menant les activités énoncées dans le projet du programme.

Produits

- 9.61 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

- i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels, notamment pour les séances des Deuxième et Troisième Commissions (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : élimination de la pauvreté (1); cinquième examen et évaluation du Programme d'action mondial pour les personnes handicapées (1); mise en application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapport sur le programme relatif à la famille (1); rapport sur la situation sociale dans le monde (1); emploi des jeunes (1); suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); politiques et programmes faisant appel à la participation des jeunes : poursuite de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (Rapport mondial sur la jeunesse, 2007) (1); rapport du Coordonnateur (2006) de la Décennie internationale des populations autochtones (1); rapport du Coordonnateur (2007) de la Décennie internationale des populations autochtones (1);
- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (12);
- iii) Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées;
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du Bureau (12); réunions du Comité spécial (120);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées (troisième et quatrième sessions) (4);
- iv) Commission du développement social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du Bureau (8); séances de la Commission (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport final sur l'Année internationale du microcrédit (2005) (1); rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour les personnes handicapées (1); thème prioritaire pour 2006 : examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1); thème prioritaire pour 2007 (1); rapports d'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2); rapport du Rapporteur spécial (2006) de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des personnes handicapées, y compris le supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées (1); rapport du Rapporteur spécial (2007) de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des personnes handicapées, y compris le supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées (1);
- v) Instance permanente sur les questions autochtones :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions. Réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones (40);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport d'ensemble sur le suivi de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); rapport d'ensemble sur le suivi de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); rapports sur la suite donnée aux recommandations de l'Instance et autres activités connexes par les organismes des Nations Unies et autres entités intergouvernementales (70);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : élaboration de méthodes en vue d'une planification globale et d'une plus large participation des groupes sociaux à la prise des décisions (1); politiques en matière d'emploi (1); tables rondes au sujet des sessions de la Commission du développement social pour l'exercice biennal (1); réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne les questions autochtones, 2006 et 2007 (2); application d'approches intégrées pour les questions relatives aux droits de l'homme et au développement afin d'améliorer la situation des personnes handicapées (1); réunion régionale sur le VIH/sida et le bien-être de la famille en Asie et dans le Pacifique (1); examen des thèmes prioritaires de la Commission du développement social en 2006 et 2007 (2); inclusion sociale et consolidation de la paix (1); directives pour la mise en œuvre initiale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); méthodes d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement (1); politiques et programmes visant à promouvoir la cohésion entre les générations et à empêcher la transmission de la pauvreté entre les générations (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1);
 - ii) Publications isolées : bulletin sur l'élimination de la pauvreté (1); recueil des pratiques optimales des organismes des Nations Unies travaillant avec les femmes autochtones (1); directives pour la mise en œuvre initiale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); politiques et programmes visant à promouvoir la cohésion entre les générations (1); inclusion sociale et consolidation de la paix (1); Rapport mondial sur la jeunesse, 2007 (version étoffée) (1); collecte d'informations à l'issue de l'atelier international de 2004 sur la collecte et la ventilation des données relatives aux populations autochtones (1);
 - iii) Supports techniques : versions accessibles des rapports du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, y compris la compilation de révisions et d'amendements (1); base de données sur les projets de recherche à l'échelle mondiale sur le vieillissement (1); bulletin d'information sur les activités de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (1); actualisations périodiques du site Web de la Division (1); fourniture d'un appui technique pour la célébration des journées internationales : familles (15 mai); coopératives (1^{er} samedi de juillet); personnes autochtones (9 août); jeunes (12 août); personnes âgées (1^{er} octobre); élimination de la pauvreté (17 octobre); personnes handicapées (3 décembre) (1); compilation des règles et normes internationales relatives aux personnes handicapées (1); panoplie d'outils et recueil des ressources à l'intention des fonctionnaires des organismes des Nations Unies qui travaillent avec les collectivités autochtones (1);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs aux fins du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale; du renforcement de l'insertion sociale des personnes handicapées; du suivi du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2000 et au-delà); et de la promotion du rôle de la famille et de l'Instance permanente sur les questions autochtones. À la demande des gouvernements des pays en développement et des pays en transition, fourniture de services consultatifs, organisation d'ateliers et de séminaires de formation et élaboration de projets sur le terrain pour renforcer les capacités.

Tableau 9.16

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	13 507,7	13 982,6	59	61
Autres objets de dépense	1 102,0	1 313,7	–	–
Total partiel	14 609,7	15 296,3	59	61
Fonds extrabudgétaires	3 582,8	2 711,0	–	–
Total	18 192,5	18 007,3	59	61

9.62 Le montant de 13 982 600 dollars correspond au financement des postes et fait apparaître une augmentation de 474 900 dollars imputable aux éléments ci-après :

- a) Financement intégral de deux postes (1 poste P-3 et 1 poste P-2) approuvés pendant l'exercice biennal 2004-2005;
- b) Création de 2 postes P-3, dont l'un doit permettre d'appuyer le programme pour les personnes handicapées de manière à disposer de moyens accrus pour exécuter les produits et les services dans le domaine de la politique relative aux personnes handicapées comme suite aux activités liées aux résolutions adoptées par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, et l'autre est destiné au secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, afin de disposer d'une capacité supplémentaire pour exécuter les produits et les services, comme suite aux mandats de l'Instance permanente, ainsi que pour mener des programmes de sensibilisation et d'orientation à l'intention des populations autochtones.

9.63 Le montant de 1 313 700 dollars inscrit aux autres rubriques fait apparaître une augmentation de 211 700 dollars imputable aux éléments ci-après : autres dépenses de personnel (116 600 dollars), correspondant à une augmentation de 6 600 dollars au titre des heures supplémentaires; une augmentation de 40 800 dollars au titre des consultants et experts (603 000 dollars); l'inscription d'un crédit pour les voyages du personnel (252 200 dollars); une augmentation de 69 600 dollars au titre des services contractuels (134 500 dollars); l'inscription d'un crédit au titre des frais généraux de fonctionnement (37 100 dollars); une augmentation de 28 700 dollars au titre des fournitures et accessoires (33 700 dollars); une augmentation de 66 000 dollars au titre du matériel de bureautique (80 600 dollars); et la participation de l'ONU aux dépenses du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives, conformément à la résolution 16/88 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972, et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale,

en date du 18 décembre 1984 (55 400 dollars). Sur l'augmentation imputable aux heures supplémentaires, aux fournitures et accessoires et au matériel de bureautique, un montant de 101 300 dollars correspond au redéploiement de ressources provenant de la rubrique D, Appui au programme.

Sous-programme 4 Développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 679 800 dollars

- 9.64 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division du développement durable et a été élaboré sur la base du sous-programme 4 du programme 7 du projet de plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007.
- 9.65 Le sous-programme aura pour objet de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre efficace, cohérente et coordonnée du programme de l'ONU en matière de développement durable aux niveaux national, régional et mondial, y compris Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les textes issus de la réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les incidences éventuelles des textes issus de la réunion internationale seront soumises à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Le programme assurera un appui technique efficace, y compris en proposant des solutions possibles et des analyses, aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable, fournira des services consultatifs techniques et de politique générale, renforcera la coopération avec les principaux groupes et entreprendra une analyse et une évaluation approfondies de l'évolution de la mise en œuvre des mesures de développement durable.

Tableau 9.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le développement durable à tous les niveaux grâce à la mise en œuvre efficace et coordonnée d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences de l'ONU ayant trait au sous-programme

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Promotion d'un examen efficace et d'une concertation sur l'application des mesures en faveur du développement durable liées au Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les mécanismes intergouvernementaux, notamment à la Commission du développement durable

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant pris des mesures en vue d'atteindre les objectifs et cibles énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui en rendent compte à la Commission du développement durable, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 20 % des gouvernements prennent des mesures en vue d'atteindre les objectifs et cibles énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg

2006-2007 (objectif) : 50 % des gouvernements prennent des mesures en vue d'atteindre les objectifs et cibles énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg

ii) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la qualité de l'appui technique fourni à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux des Nations Unies dans le domaine du développement durable

Mesure des résultats :

2002-2003 : augmentation de 50 % du nombre de gouvernements se déclarant satisfaits de la qualité de l'appui technique fourni

2004-2005 (estimation) : augmentation de 50 % du nombre de gouvernements se déclarant satisfaits de la qualité de l'appui technique fourni

2006-2007 (objectif) : augmentation de 80 % du nombre de gouvernements se déclarant satisfaits de la qualité de l'appui technique fourni

b) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'apporter des améliorations dans les secteurs de l'eau et de l'énergie

b) i) Nombre de pays en développement et de pays en transition se déclarant satisfaits de l'utilité des services consultatifs et/ou des projets de coopération technique et de l'appui au renforcement des capacités fournis et/ou assurés au titre du sous-programme

Mesure des résultats :

2002-2003 : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets

2004-2005 (estimation) : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets

- 2006-2007 (objectif) : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets
- ii) Nombre de mesures prises en vue d'apporter des améliorations dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, y compris le nombre de partenariats en faveur du développement durable conclus par la Commission du développement durable
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 10 mesures
2006-2007 (objectif) : 10 mesures
- c) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable et de mettre au point des systèmes d'information et des bases de données au service du développement durable
- c) i) Nombre des pays en développement et de pays en transition se déclarant satisfaits de l'utilité des services consultatifs et/ou des projets de coopération technique et de l'appui au renforcement des capacités fournis et/ou assurés au titre du sous-programme
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets
2004-2005 (estimation) : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets
2006-2007 (objectif) : 90 % des pays se déclarent satisfaits de l'utilité des services consultatifs et des projets
- ii) Nombre d'experts nationaux formés et d'institutions nationales conseillées, ce qui se traduit par une amélioration des connaissances et des compétences
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 60 experts nationaux formés et institutions nationales conseillées
2006-2007 (objectif) : 120 experts nationaux formés et institutions nationales conseillées
- d) Participation accrue des grands groupes à des activités liées aux travaux de la Commission du développement durable
- d) Nombre d'activités menées par les grands groupes qui ont contribué à enrichir les travaux de la Commission et nombre de participants ayant assisté aux sessions de la Commission

	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 44 activités 2004-2005 (estimation) : 56 activités 2006-2007 (objectif) : 68 activités
e) Meilleur accès aux informations sur le développement durable et meilleure connaissance des questions liées à ce domaine par les divers interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	e) Nombre de consultations et de téléchargements effectués sur le site Web de la Division du développement durable <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 300 000 consultations effectuées sur le site Web 2004-2005 (estimation) : 350 000 consultations effectuées sur le site Web 2006-2007 (objectif) : 400 000 consultations effectuées sur le site Web

Facteurs externes

- 9.66 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à l'application d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres engagements contractés durant le Sommet mondial pour le développement durable et la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

- 9.67 Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : Deuxième Commission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officielles (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable (2); suite donnée aux textes issus de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2); rapport sur l'énergie solaire (1); rapport sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations officielles (Conseil économique et social) (18); séances du Conseil économique et social (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Commission du développement durable (2);

- iii) Commission du développement durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Commission et réunion des groupes de rédaction pendant les sessions (200); séances du Bureau de la Commission et consultations officieuses connexes (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information : renseignements récapitulatifs sur les partenariats (1); documents d'information à l'intention du Bureau de la Commission du développement durable (14); documents d'information sur les questions à inscrire au programme de travail de la Commission pour 2006-2007 (10); documents établis par les grands groupes à l'intention de la Commission du développement durable (10); notes sur la réunion du Bureau de la Commission (14); rapport d'ensemble sur les progrès réalisés sur la voie du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (1); rapport sur les partenariats au service du développement durable (1); rapports d'examen et rapport sur les options de politique générale concernant le changement climatique et le développement durable (2); rapport d'examen et rapport sur les options de politique générale concernant l'énergie au service du développement durable (2); rapport d'examen et rapport sur les options de politique générale concernant la pollution de l'atmosphère/de l'air et le développement durable (2); rapport d'examen et rapport sur les options de politique générale concernant le développement industriel et le développement durable (2); rapport sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable à l'intention de la Commission (1);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : suite donnée aux textes issus de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement (1); liens entre le recensement des ressources en eau et la gestion intégrée de ces ressources (1); accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable (1); combustibles biologiques (1); énergie, industrie et développement durable (1); dispositions relatives aux bénéfices équitables et au partage des coûts en ce qui concerne l'extraction des ressources naturelles (1); innovations financières dans le domaine du développement durable (1); sécurité de l'approvisionnement en énergie : incidences sur les pays en développement importateurs de pétrole (1); réformes des subventions pour le développement durable dans le secteur de l'énergie (1); élaboration plus détaillée des indicateurs du développement durable établis à l'intention de la Commission du développement durable, y compris les applications nationales (2); débats entre les grands groupes au sein de la Commission du développement durable (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Energy and Transport Newsletter* (2); innovations au service du développement durable (note d'information qui sera publiée deux fois par an) (4); *International Rivers and Lakes Newsletter* (4); *Natural Resources Forum* (publication trimestrielle) (8);
 - ii) Publications isolées : mise en valeur des ressources en gaz naturel dans les pays les moins avancés (1); énergie, industrie et environnement (1); innovations financières au service du développement durable (1); gestion des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles aux fins de l'équité et de la croissance (1); perspectives en

- matière d'exploitation de l'hydroélectricité en Afrique (1); renforcement des capacités de résistance des petits États insulaires en développement (1); réforme des subventions pour le développement durable (1); documents de synthèse sur le développement durable (6); tendances du développement durable (1); recensement des ressources en eau et gestion intégrée de ces ressources (1); situation et perspectives du pétrole dans le monde (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure d'information sur l'instauration de partenariat au service du développement durable (1); brochures, opuscules et affiches pour la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (un pour chaque catégorie) (1);
 - iv) Manifestations spéciales : Forum international sur les partenariats en faveur du développement durable (2); expositions sur les partenariats, centres d'enseignement et manifestations parallèles aux sessions de la Commission du développement durable (6);
 - v) Supports techniques : documents d'information sur les partenariats au service des stratégies de mise en œuvre au niveau régional (5); Commission du développement durable : actualisation en ligne (6); constitution et gestion de la base de données sur les modes de consommation et de production durables (1); constitution, gestion et mise à jour du site Web sur les petits États insulaires en développement (1); mise en place, gestion et actualisation du centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau (1); directives concernant la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement durable (2); constitution et actualisation des bases de données sur les partenariats, les grands groupes et les informations nationales (1); rapport sur l'accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable (1); actualisation, exploitation et gestion du site Web sur le développement durable (1);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions interinstitutions de coordination des travaux des Nations Unies dans le domaine du développement durable : i) Nations Unies et ressources en eau (4); ii) Nations Unies et énergie (4); et iii) questions relatives aux océans (2) (10);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : à la demande des gouvernements concernés et en coopération avec les institutions et les commissions régionales des Nations Unies, des services consultatifs d'experts seront fournis aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines comme la formulation de stratégies nationales pour le développement durable, la mise au point d'indicateurs pour suivre la bonne exécution de ces stratégies, l'établissement de rapports et d'indicateurs, la conclusion de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui aux processus de consultations multipartites pour promouvoir le développement durable, la gestion rationnelle des ressources en eau douce et de l'énergie dans une optique de développement durable privilégiant les capacités énergétiques, les nouvelles sources d'énergie et les sources d'énergie renouvelables et les techniques avancées de conversion des combustibles fossiles, ainsi que, entre autres choses, l'exploitation des ressources naturelles;
 - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et/ou ateliers de formation pour et avec les responsables des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, en vue de renforcer les capacités

nationales dans tous les domaines du développement durable, notamment en ce qui concerne les stratégies nationales pour l'adoption de technologies moins polluantes, la comptabilité de gestion environnementale, la gestion intégrée des ressources en eau, l'énergie au service du développement durable et les répercussions sociales des industries extractives;

- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, en mobilisant toutes les sources de financement disponibles.

Tableau 9.18

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	14 433,5	14 783,5	60	60
Autres objets de dépense	789,2	896,3	–	–
Total partiel	15 222,7	15 679,8	60	60
Fonds extrabudgétaires	16 291,5	14 846,2	6	5
Total	31 514,2	30 526,0	66	65

- 9.68 Le montant de 14 783 500 dollars inscrit au titre des postes, qui accuse une augmentation de 350 000 dollars, est imputable au financement intégral de deux postes (1 poste P-5 et 1 poste P-3) approuvés pendant l'exercice biennal 2004-2005. Le montant de 896 300 dollars demandé aux rubriques autres que les postes, qui fait apparaître une augmentation de 107 100 dollars, est imputable aux éléments ci-après : augmentation au titre des heures supplémentaires (6 600 dollars); consultants et experts (584 300 dollars, y compris une augmentation de 10 000 dollars); crédit inscrit pour les voyages du personnel (176 500 dollars); fourniture de services contractuels (38 400 dollars); augmentation au titre des fournitures et accessoires (25 000 dollars); et augmentation du coût du matériel de bureautique (65 000 dollars). Sur les augmentations imputables aux heures supplémentaires, aux fournitures et accessoires et aux besoins en matériel de bureautique, un montant de 97 100 dollars correspond au redéploiement de ressources provenant de la rubrique D, Appui au programme.

Sous-programme 5
Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 28 952 700 dollars

- 9.69 L'exécution du sous-programme relève de la Division de statistique. Le programme de travail a été établi dans le cadre du sous-programme 5 du programme 7 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007. Le programme de la Division comporte quatre parties : renforcement des capacités statistiques; élaboration des normes et de la méthodologie; coordination des activités statistiques internationales; et diffusion des données. La priorité stratégique de la Division de

statistique pour l'exercice biennal 2006-2007 est le renforcement de la coordination internationale en matière de production de statistiques socioéconomiques aux niveaux national, régional et mondial. Cela requiert une étude approfondie des normes et de la qualité des principales statistiques socioéconomiques à ces trois niveaux. L'amélioration des moyens statistiques dans les pays en développement et les pays en transition en vue de la production en temps voulu de données socioéconomiques exactes et pertinentes reste la priorité du programme. La Division s'attachera en particulier au renforcement des capacités des pays à effectuer des recensements décennaux, et à mener des études sociales et économiques pertinentes, à produire des comptes nationaux et à élaborer des systèmes de statistiques de l'environnement.

Tableau 9.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Accroître la production, par les autorités statistiques nationales, de statistiques et d'indicateurs officiels nationaux à jour et de qualité, à l'aide de méthodes, de classifications et de définitions statistiques normalisées favorisant les comparaisons statistiques internationales, et encourager la diffusion de ces statistiques et indicateurs pour faciliter la formulation et le suivi des politiques nationales et internationales en général, une attention particulière devant être accordée aux objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux adoptés depuis cette même date

Réalizations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition, de recueillir, de stocker, d'analyser et de diffuser régulièrement des statistiques et des indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, notamment des indicateurs de suivi des conférences des Nations Unies et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux adoptés depuis cette même date, et d'en améliorer la qualité, l'utilité et l'accessibilité

a) i) Nombre d'offices nationaux de statistique mettant en application les connaissances qu'ils ont acquises dans des ateliers ou auprès de missions consultatives

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 70 % des offices nationaux de statistique formés ou bénéficiant de services consultatifs

ii) Augmentation du nombre des données nationales introduites dans la base de données de la Division de statistique qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux adoptés depuis cette même date

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : augmentation de 2 %
du nombre d'enregistrements de séries
chronologiques

iii) Augmentation du nombre de pays en
développement, en particulier de pays les
moins avancés et de pays en transition,
fournissant des données plus complètes pour
les publications de la Division

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : augmentation de 3 %
du nombre de pays en développement
fournissant des données plus complètes
aux fins des publications de la Division

b) Renforcement du système statistique
mondial, se signalant par une participation
accrue des pays et une collaboration plus étroite
des organisations internationales, qui se
traduisent notamment par des progrès dans
l'harmonisation et la rationalisation des
indicateurs de développement

b) i) Nombre de participants des pays et des
organisations internationales aux sessions de
la Commission de statistique, à des ateliers, à
des réunions d'experts et à des séminaires

Mesure des résultats :

2002-2003 : 414 participants

2004-2005 (estimation) : 420 participants

2006-2007 (objectif) : 420 participants

ii) Nombre des activités de rationalisation et
d'harmonisation des indicateurs de
développement menées en collaboration avec
des organisations internationales

Mesure des résultats :

2002-2003 : 5 réunions de coordination

2004-2005 (estimation) : 6 réunions
de coordination

2006-2007 (objectif) : 8 réunions
de coordination

c) Capacité accrue des offices nationaux de
statistique de répondre aux besoins importants,
notamment ceux liés aux questions nouvelles et
d'importance cruciale en matière de statistique

c) i) Nombre de participants des offices
nationaux de statistique indiquant que leur
participation à des ateliers et à des
séminaires leur a permis d'approfondir leur
connaissance des questions nouvelles et
d'importance cruciale

- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : 70 % des participants
faisant état d'une connaissance accrue
- ii) Nombre des questions nouvelles et d'importance cruciale analysées dans les rapports de la Division de statistique dont les représentants des offices nationaux de statistique débattent au sein de la Commission de statistique et dans le cadre d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et de séminaires
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 11 questions
2004-2005 (estimation) : 8 questions
2006-2007 (objectif) : à déterminer
- d) Utilisation plus efficace et plus systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des matériaux techniques établis dans le cadre du sous-programme
- d) i) Nombre de personnes consultant le site Web de la Division de statistique
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : à déterminer
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : augmentation de 5 % du nombre de personnes consultant le site Web de la Division
- ii) Nombre de demandes de données statistiques sur support papier et support électronique ayant reçu satisfaction
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : à déterminer
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : augmentation de 5 % du nombre de consultations de la base de données
- e) Meilleure compréhension des moyens d'utiliser les systèmes d'information géographique pour établir des levés topographiques et des cartes selon des méthodes modernes et de la normalisation des noms géographiques aux niveaux local et national
- e) Nombre des participants aux conférences cartographiques régionales et aux conférences sur les noms géographiques indiquant que ces conférences leur ont permis d'acquérir de nouvelles qualifications
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : 70 % de participants font état d'une connaissance accrue
-

Facteurs externes

9.70 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les offices nationaux de statistiques disposent de ressources et de moyens suffisants.

Produits

9.71 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Services fonctionnels d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième Commission (2);
 - ii) Commission de statistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions des trente-septième et trente-huitième sessions de la Commission de statistique (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : a) rapports du Secrétaire général sur : le projet de programme pluriannuel de la Commission de statistique (2); les comptes nationaux (2); b) rapports de la Commission de statistique sur : les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (2); le Comité de coordination des activités de statistique (2); les statistiques de l'environnement (1); la comptabilité environnementale (2); la suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social (2); l'examen du programme sur les statistiques industrielles (1); les recensements de population et les enquêtes sur le logement (1); les statistiques sociales (1); rapport de la Commission de statistique sur le renforcement des capacités (2); quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (1); classifications économiques et sociales internationales (2);
 - iii) Comité des contributions :
 - a. Services fonctionnels des réunions : réunions du Comité des contributions (90);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention du Comité des contributions (2);
 - iv) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :
 - a. Services fonctionnels des réunions : réunions de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007) (16); de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, 2006) (10); de la vingt-quatrième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (New York, 2007) (4); et de la vingt-troisième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (Vienne, 2006) (12);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007) (1); de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, 2006) (1); de la vingt-quatrième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (New York, 2007) (1); et de la vingt-troisième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (Vienne, 2006) (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts : réunions sur les statistiques de l'environnement (1); réunion interinstitutions et réunion d'experts sur les indicateurs se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement et sur les statistiques du développement (1); réunion sur les statistiques des migrations internationales (1); réunion sur les classifications économiques et sociales internationales (1); réunion sur la comptabilité nationale (1); réunion sur la mesure de la pauvreté/les statistiques sociales (1); réunion sur les statistiques du commerce (1); réunion d'experts chargés des recensements de la population et de l'habitation (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : annexe en ligne de l'*Annuaire des statistiques du commerce international*, volumes I et II (2006 et 2007) (1); base de données Comtrade sur les statistiques du commerce international (mise à jour 2006 et 2007) (2); *Annuaire démographique*, éditions 2004 et 2005 (2); *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*, 2004 (1); *Annuaire des statistiques de l'énergie*, 2004 et 2005 (2); *Environment statistics (envstats) News and Notes*, n^{os} 17 à 20 (8); profils de pays dans le domaine de l'environnement (Internet) (1); *Annuaire des statistiques industrielles par produit*, 2004 et 2005 (2); Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : données et tendances, 2006 et 2007 (Internet) (2); *Bulletin mensuel de statistique* (24); *Bulletin mensuel de statistique* (en ligne) (24); *Statistiques de la comptabilité nationale : analyse des principaux agrégats*, 2004 et 2005 (2); *Statistiques de la comptabilité nationale : principaux agrégats et tableaux détaillés*, 2004 et 2005 (2); bulletin sur les classifications (2 en 2006 et 2 en 2007); bulletin sur les statistiques du commerce international de marchandises (8); bulletin sur le commerce international dans le secteur des services (4); bulletin sur la comptabilité nationale (2 en 2006 et 2 en 2007) (2); *Annuaire démographique*, sujet spécial (2006 et 2007) (2); *Annuaire statistique*, 2006 et 2007 (support papier et Internet) (4); *Bulletin de statistique* (8); *Statistiques sur les femmes et les hommes*, sujet spécial (2006 et 2007) (2); *Bulletin d'information du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques* (2); *Population and Vital Statistics Report*, Série A (n^{os} 1 et 2, 2006 et n^{os} 1 et 2, 2007) (4); site Web sur la base commune de données (2006 et 2007, mise à jour trimestrielle) (8); site Web des archives des publications de la Division de statistique (2); site Web du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (2); site Web de la Commission de statistique (2006 et 2007, mise à jour trimestrielle) (8); site Web sur les groupes urbains (2); site Web sur la comptabilité environnementale (2); site Web sur les statistiques du commerce international (2); site Web sur le commerce international dans le secteur des services (2); site Web sur les indicateurs des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); site Web sur les indicateurs sociaux (2006 et 2007, mise à jour trimestrielle) (8); site Web de la Commission de statistique (2); site Web sur les classifications (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (2006 et 2007, mise à jour trimestrielle); site Web sur les statistiques de l'énergie (2); site Web sur les statistiques de l'environnement (2); site Web sur les bonnes pratiques en matière de statistiques

- officielles (2); site Web sur les statistiques industrielles (2); site Web sur les travaux méthodologiques (2); *World Statistics in Brief*, 2006 et 2007 (support papier et Internet) (4); *Annuaire des statistiques du commerce international*, 2006 et 2007 (vol. I et II) (2);
- ii) Publications isolées : Classification centrale de produits, version 2 (1); tables de concordance entre le Système harmonisé de désignation des marchandises Rev.7, la Classification type pour le commerce international Rev.4, la Classification par grandes catégories économiques et la Classification type pour le commerce international Rev.3 (1); *Handbook on National Accounts* (sujets spéciaux) (2); *Housing Statistics Compendium* (1); Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev.4 (1); publication sur Internet de *Progress towards the MDGs: 1990-2006* (2); rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et annexe statistique destinés au bureau du Secrétaire général (2); base de données en ligne sur le commerce international dans le secteur des services (2006 et 2007) (2); base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de recueil et de diffusion des statistiques internationales du commerce et des marchandises (2); base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de recueil et de diffusion des statistiques sur le commerce international dans le secteur des services (2); *Principles and recommendations of population and housing censuses*, Rev.1 (annexe contenant une mise à jour pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation en l'an 2010) (1); publications dans le domaine des noms géographiques (1); Classification type pour le commerce international, Rev.4 (1); supplément au *Manuel sur l'établissement de statistiques internationales du commerce et des marchandises* (1); matériel de formation à la mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits (1);
- iii) Supports techniques : élaboration technique et mise à jour de bases de données, documentation et formation dans les domaines des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de la fabrication de produits de base, des indices de la production industrielle, de la comptabilité nationale, des statistiques démographiques et des statistiques du commerce international et des classifications (chaque année) (2); compte rendu du séminaire sur les statistiques de l'eau, 2006 (1); fourniture d'informations sur bande magnétique, disquette, CD-ROM, sortie d'imprimante ou formats personnalisés (2); réponse aux demandes ponctuelles d'États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître les concepts et méthodes recommandés à l'échelle internationale et les pratiques nationales dans les domaines statistiques susmentionnés (2); échange de métadonnées statistiques normalisées, en collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque des règlements internationaux et d'autres institutions, dans le cadre du groupe de travail interorganisations (chaque année) (2); *Technical report on households, families and living arrangements* (2006) (1); documentation actualisée sur la mise à jour des bases de données, et matériaux de formation révisés (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs dans le domaine des statistiques et du traitement des données, visant à renforcer les capacités nationales des bureaux de statistique dans les pays en développement; fourniture de services techniques aux États Membres et aux projets régionaux et interrégionaux, et services de formation pour aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques;

- ii) Stages, séminaires et ateliers de formation : ateliers de formation destinés à renforcer les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition dans divers domaines statistiques;
- iii) Bourses d'études, brefs stages de formation, voyages d'études et formation en cours d'emploi à l'intention de statisticiens de pays en développement et de pays en transition, en vue d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et compétences statistiques et de mettre en place des réseaux statistiques régionaux et internationaux, ainsi que dans le domaine de la cartographie.

Tableau 9.20

Ressources nécessaires : Sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	26 662,4	26 662,4	123	123
Autres objets de dépense	2 095,3	2 290,3	–	–
Total partiel	28 757,7	28 952,7	123	123
Fonds extrabudgétaires	1 219,0	3 000,0	–	–
Total	29 976,7	31 952,7	123	123

9.72 Le montant de 26 662 400 dollars, inchangé, permettra de financer des postes. Le montant de 2 290 300 dollars au titre des autres objets de dépense, qui inclut une augmentation nette de 195 000 dollars, correspond aux autres dépenses de personnel (284 900 dollars), y compris une augmentation de 13 500 dollars pour financer les heures supplémentaires; une diminution de 3 500 dollars pour financer les services de consultants et d'experts (511 800 dollars); les frais de voyage du personnel (145 300 dollars); le financement des services contractuels (451 500 dollars); une augmentation au titre des fournitures et accessoires (58 000 dollars); une augmentation pour financer le matériel de bureautique (127 000 dollars); et la part du Département versée au Centre international de calcul pour la gestion et la maintenance de l'ordinateur principal et les serveurs satellites (711 800 dollars). Sur ces augmentations, un montant de 198 500 dollars lié aux heures supplémentaires, aux fournitures et accessoires et aux besoins en matériel de bureautique tient au redéploiement des ressources allouées au titre de la partie D (Appui au programme).

**Sous-programme 6
Population**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 527 000 dollars

- 9.73 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la population. Le programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 6 du programme 7 du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007.
- 9.74 Le sous-programme mettra essentiellement l'accent sur l'amélioration de l'appui fonctionnel et des services fournis aux organes intergouvernementaux tels que la Commission de la population et du

développement, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale lors de l'examen des points de l'ordre du jour ayant trait à la population. Les activités entreprises au titre du sous-programme viseraient à faciliter la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action adoptées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Tableau 9.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un débat sur les questions de population qui se posent ou devraient se poser aux niveaux national et international en vue de permettre aux États Membres de traiter efficacement des problèmes de population et de développement

Réalizations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Mesures visant à faire en sorte que les questions de population demeurent au premier plan des préoccupations internationales

a) Augmentation du nombre de citations par les représentants gouvernementaux des États Membres des conclusions relatives aux questions de population issues des travaux de la Division de la population

Mesure des résultats :
 2002-2003 : non disponible
 2004-2005 (estimation) : à déterminer
 2006-2007 (objectif) : à déterminer

b) Prise de conscience accrue par la communauté internationale et les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du texte issu de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Nombre de produits d'autres organes, fonds, programmes et institutions ainsi que d'autres organismes internationaux ou régionaux, sur la base des données ou conclusions issues des travaux de la Division de la population pour évaluer les progrès réalisés ou faire mieux connaître les questions de population devant continuer de retenir l'attention

Mesure des résultats :
 2002-2003 : non disponible
 2004-2005 (estimation) : à déterminer
 2006-2007 (objectif) : à déterminer

c) Amélioration de l'accès en temps voulu des représentants gouvernementaux des États Membres, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des médias aux informations sur la population, en particulier aux estimations et aux projections relatives à la population et au recueil des politiques démographiques à l'échelon mondial

c) Nombre et diversité accrus des destinataires des publications ou produits numériques de la Division de la population et nombre de visites et de téléchargement du site Web de la Division

Mesure des résultats :
 2002-2003 : non disponible
 2004-2005 (estimation) : à déterminer
 2006-2007 (objectif) : à déterminer

d) Connaissance et compréhension accrues au niveau national des problèmes de population

d) Nombre de participants à des réunions d'experts et d'organes intergouvernementaux qui indiquent que les documents et débats sont utiles

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : à déterminer

Facteurs externes

9.75 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et donner les résultats escomptés à condition que les États Membres accordent la priorité à la mise en œuvre des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que du Sommet du Millénaire et d'autres conférences internationales pertinentes.

Produits

9.76 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue de haut niveau sur les migrations internationales (4); Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale sur les migrations internationales (2);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (4);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Commission de la population et du développement (20); réunions intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports intérimaires sur les activités menées dans le domaine de la population (2); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2006-2007 (1); rapport de la réunion intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports sur le suivi de la population mondiale (2);
 - iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts : dans les domaines suivants : migrations internationales (réunion de coordination) (2); migrations internationales (1); tendances de la mortalité (1); population et développement (1); politiques en matière de population (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire);
- i) Publications en série : *Concise Report on World Population Monitoring* (2); *Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 2006* (1); *Bulletin démographique des Nations Unies* (4); *Population Newsletter* (4); rapport sur les tendances des migrations internationales en 2006 (1); rapport sur la réunion de coordination consacrée aux migrations internationales (2); *World Fertility Report, 2007* (1); *World Population Ageing* (1); *World Population Policies, 2007* (1); *World Population Prospects, révision de 2006, Vol. I: Comprehensive Tables* (1), Vol. II: *Sex and Age Distribution of Population* (1), Vol. III: *Analytical Report* (1); *World Trends of Mortality, 2006* (1); *World Urbanization Prospects, révision de 2007* (1);
 - ii) Publications isolées : questions nouvelles dans les domaines suivants : fécondité et planification familiale (1); migrations internationales (1); mortalité (1); population et développement (1); politiques en matière de population (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, planches murales, et dossiers d'information : fourniture de services spéciaux d'information et de données concernant la population (1); planches murales sur l'emploi des contraceptifs, 2007 (1); les tendances de la fécondité, 2007 (1); le vieillissement de la population (1); les agglomérations urbaines, 2007 (1); les populations urbaines et rurales, 2007 (1); la population mondiale, 2006 (1); les politiques démographiques mondiales (1); les migrations internationales, 2007 (1); la mortalité (1);
 - iv) Supports techniques : base de données sur l'emploi des contraceptifs, révision de 2006 (1); la fécondité, révision de 2006 (1); le mariage, 2006 (1); les politiques démographiques mondiales, 2007 (1); les migrations internationales, révision de 2006 (1); la mortalité (1); la population et le développement (1); les perspectives de la population mondiale, révision de 2006, CD-ROM (1); les perspectives de l'urbanisation mondiale, en ligne (base de données sur le Web) (1); les perspectives de l'urbanisation mondiale, révision de 2007 (données sur deux disquettes) (2); les politiques démographiques mondiales, 2007 (édition interactive sur le Web) (1); les perspectives de la population mondiale, données en ligne (base de données sur le Web) (1).

Tableau 9.22

Ressources nécessaires : Sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	10 463,7	10 749,3	45	45
Autres objets de dépense	647,6	777,7	–	–
Total partiel	11 111,3	11 527,0	45	45
Fonds extrabudgétaires	174,5	153,0	–	–
Total	11 285,8	11 680,0	45	45

9.77 Le montant prévu au titre des postes (10 749 300 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 285 600 dollars, devrait permettre d'assurer le financement intégral de deux postes (1 poste P-5 et

1 poste P-3) créés en 2004-2005 pour renforcer les activités menées dans le domaine des migrations internationales. Le montant de 777 700 dollars au titre des autres objets de dépense, comprenant une augmentation de 130 100 dollars, servira à financer les dépenses suivantes : autres dépenses de personnel (83 700 dollars); dont une augmentation de 6 600 dollars correspondant aux heures supplémentaires; consultants et experts (377 500 dollars), en augmentation de 39 400 dollars; voyages du personnel (105 900 dollars); services contractuels (126 500 dollars); une augmentation au titre des fournitures et accessoires (22 500 dollars); une augmentation au titre du matériel de bureautique (61 600 dollars). Les augmentations au titre des heures supplémentaires, des fournitures et accessoires et du matériel de bureautique (90 700 dollars) résultent du transfert de ressources provenant de la partie D du chapitre 9 (Appui au programme).

Sous-programme 7 Développement mondial : tendances, questions et politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 535 500 dollars

- 9.78 L'exécution du sous-programme est confié à la Division de l'analyse des politiques de développement qui résulte de la fusion du Bureau des politiques et de la planification du développement et du Groupe de suivi et de l'évaluation économiques. Du fait de la restructuration du Département, ces deux entités administratives ont été regroupées en une division unique.
- 9.79 Au cours de l'exercice biennal, l'objectif général du sous-programme consistera à chercher à réaliser un accord à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les mesures, en particulier la politique économique, à adopter aux niveaux national et international pour accélérer le taux de croissance des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux. Pour ce faire, le sous-programme aura pour objectif subsidiaire de faire mieux comprendre les tendances et problèmes du développement international.

Tableau 9.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Chercher à réaliser un accord à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les politiques et mesures économiques à adopter aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement du débat international et, le cas échéant, réalisation d'un accord à l'échelon gouvernemental sur les politiques et mesures économiques à adopter pour atteindre les objectifs de développement, y compris ceux issus du Sommet du Millénaire, des conférences mondiales et d'autres instances intergouvernementales des Nations Unies	<p>a) i) Nombre accru de débats plus ciblés et plus concrets sur les grands problèmes de développement revêtant une importance critique</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : à déterminer 2006-2007 (objectif) : à déterminer</p> <p>ii) Pourcentage accru d'États Membres qui se déclarent satisfaits de l'appui fonctionnel</p>

- que le sous-programme fournit aux organes intergouvernementaux lors de leurs délibérations
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : 70 % des États Membres
- b) Amélioration des dialogues sur les perspectives macroéconomiques et les politiques mondiales au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, l'accent étant mis sur des problèmes de développement à court terme, les interactions macroéconomiques entre pays et groupes de pays et les conséquences des mesures de politique macroéconomique nationales pour d'autres pays, notamment pour les plus défavorisés d'entre eux
- b) Nombre de décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes de l'ONU qui sont consacrées à ces questions
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : à déterminer
2006-2007 (objectif) : à déterminer
- c) Multiplication des échanges de vues et d'idées sur les problèmes de développement avec des entités non gouvernementales, notamment sensibilisation de ces entités à l'analyse des problèmes de développement menées au sein de l'Organisation des Nations Unies et renforcement de la participation de ces entités à l'élaboration des politiques de l'ONU
- c) i) Nombre de citations des publications du sous-programme et de références à ces publications dans les milieux universitaires et professionnels et dans les médias
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 99 citations
2004-2005 (estimation) : 99 citations
2006-2007 (objectif) : 120 citations
- ii) Nombre de visites et de téléchargements du site Web du sous-programme
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 120 000 visites
2006-2007 (objectif) : 140 000 visites
- iii) Nombre d'entités non gouvernementales, notamment de centres de recherche et d'établissements universitaires participant aux réunions du Groupe d'experts des projections à court et à moyen terme de l'économie mondiale (Projet Link)
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 55 participants par réunion
2006-2007 (objectif) : 60 participants par réunion
-

Facteurs externes

- 9.80 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et donner les résultats escomptés à condition que les décideurs aux niveaux national et international participent activement et opportunément aux débats sur les tendances, questions et politiques relatives au développement mondial avec les organes de l'ONU.

Produits

- 9.81 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : assistance aux pays tiers qui subissent les conséquences de l'application de sanctions (contribution au rapport établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (contribution au rapport) (2); rapport sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale (1); mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1);
 - ii) Assemblée générale : Deuxième Commission : services fonctionnels pour les réunions : appui technique lors de l'examen des questions économiques au cours de séances officielles, officieuses et informelles (24);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique au Conseil économique et social pour toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : note sur l'assistance aux États tiers qui subissent les conséquences de l'application de sanctions (2); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses huitième et neuvième sessions (2); *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2006 et 2007* (avec la CNUCED et les commissions régionales) (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2006 et 2007* (2);
 - iv) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel pour tous les aspects du programme de travail du Comité (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de base sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social en juillet 2005 (3 études) et juillet 2006 (3 études) (6);
 - v) Groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : analyse des données pour déterminer quels sont les pays les moins avancés (1); réunion d'un groupe d'experts sur les thèmes à retenir pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Global Economic Outlook* (4); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses huitième et neuvième sessions (2); rapport de la réunion du projet Link (4); *Situation et perspectives économiques dans le monde*

(avec la CNUCED et les commissions régionales), 2006 et 2007 (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2006 et 2007* (2);

- ii) Communiqués de presse et conférences de presse : réunion d'information du Conseil économique et social à la suite des séances plénières du Comité des politiques de développement (2);
- iii) Documents techniques : prévisions aux niveaux mondial et national, réunions de printemps et d'automne du projet Link (4); rapports sur la situation et les perspectives économiques par région aux fins de publication sur la page Web de la Division (4); rapports présentés aux réunions du projet Link sur la situation économique dans le monde et les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (4); prévisions révisées aux niveaux mondial et national à l'issue des réunions de printemps et d'automne du projet Link (4); mise à jour du *World Economic Outlook* (présentée à la Deuxième Commission (2)).

Tableau 9.24

Ressources nécessaires : Sous-programme 7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	10 824,8	10 775,2	46	46
Autres objets de dépense	637,3	760,3	–	–
Total partiel	11 662,1	11 535,5	46	46
Fonds extrabudgétaires	18,0	–	–	–
Total	11 480,1	11 535,5	46	46

9.82 Le montant prévu au titre des postes (10 775 200 dollars) fait apparaître une diminution de 49 600 dollars. Cette diminution résulte du transfert d'un poste P-3 au sous-programme 10 pour le Bureau du financement du développement en échange d'un poste P-2 à la suite de la restructuration interne du Département au cours de l'exercice biennal précédent dans le cadre des efforts faits pour déployer les ressources nécessaires vers les secteurs où des besoins ont été recensés. Le montant de 760 300 dollars au titre des autres objets de dépense, comprenant une augmentation de 123 000 dollars, servira à financer les dépenses suivantes : heures supplémentaires (57 600 dollars, dont une augmentation de 8 700 dollars), consultants et experts (408 500 dollars, dont une augmentation de 26 200 dollars); frais de voyage du personnel (132 200 dollars, dont une diminution de 700 dollars); services contractuels (72 900 dollars, dont une diminution de 300 dollars); une augmentation au titre des fournitures et accessoires (28 000 dollars); une augmentation au titre du matériel de bureautique (61 100 dollars). Les augmentations au titre des heures supplémentaires, des fournitures et accessoires et du matériel de bureautique (97 800 dollars) résultent du transfert de ressources provenant de la partie D du chapitre 9 (Appui au programme).

Sous-programme 8 Administration publique, finances et développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 958 900 dollars

- 9.83 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. L'orientation concernant le sous-programme est fournie par le Comité d'experts en administration publique. Le programme de travail correspondant a été établi sur la base du sous-programme 8 du programme 7 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007. Depuis plus de 50 ans, l'Organisation des Nations Unies, grâce à son programme relatif à l'administration publique, aux finances et au développement, a aidé les États Membres dans leurs efforts visant à renforcer, améliorer et réformer leurs systèmes de gouvernance et leurs institutions administratives.
- 9.84 Le Département concentre ses connaissances, ses qualifications techniques et son professionnalisme dans des domaines de fond critiques qui sont essentiels pour l'application efficace des programmes et politiques nationaux. Il s'agit notamment des domaines suivants : systèmes de gouvernance et institutions, services publics et innovation en matière de gestion, décentralisation, systèmes pour assurer l'intégrité, la transparence et la responsabilisation, gouvernance sociale et économique, finances publiques et administration financière, systèmes de savoir et informatisation des services administratifs, et le rôle du secteur public dans la reconstruction après un conflit.

Tableau 9.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place d'administrations publiques efficaces, responsables, participatives et transparentes pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Facilitation des débats intergouvernementaux sur les nouvelles questions et nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance socioéconomique	<p>a) Citation, dans les rapports, déclarations et résolutions, des références, recommandations et décisions visant à faciliter le dialogue intergouvernemental et à coordonner les activités relatives à l'administration publique, à la gouvernance socioéconomique et à la gestion du savoir</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 4 références, recommandations et décisions 2006-2007 (objectif) : 6 références, recommandations et décisions</p>
b) Accès plus facile et plus rapide aux données, outils d'analyse, moyens	b) i) Augmentation du nombre de fois où le Réseau mondial d'information en ligne sur

d'intervention, éléments d'information, données d'expérience et pratiques rationnelles concernant l'administration publique

l'administration et les finances publiques est consulté et ses données sont téléchargées

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3 millions de pages/documents consultés/téléchargés

2004-2005 (estimation) : 22 millions de pages/documents consultés/téléchargés

2006-2007 (objectif) : 25 millions de pages/documents consultés/téléchargés

ii) Nombre de participants aux manifestations organisées (conférences, réunions, séminaires, etc.) formulant des appréciations positives quant à leur pertinence et à leur opportunité ou adressant des lettres de remerciement

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 50 évaluations positives provenant d'une enquête sur les réunions et séminaires et de lettres d'appréciation

c) Renforcement des ressources institutionnelles, techniques et humaines des administrations en place aux niveaux national et infranational, afin d'améliorer la prestation des services publics

c) Nombre de recommandations méthodologiques et techniques préconisées dans le cadre de services consultatifs et de projets de coopération technique qui sont appliquées par les États Membres

Mesure des résultats :

2002-2003 : 25 recommandations appliquées

2004-2005 (estimation) : 25 recommandations appliquées

2006-2007 (objectif) : 30 recommandations appliquées

d) Renforcement des réseaux d'organisations, de décideurs et d'experts s'occupant de l'administration publique, afin de faciliter la coopération, les échanges et l'appui mutuel nécessaires à la modernisation de l'administration publique

d) Augmentation du nombre de participants au Réseau mondial d'information en ligne sur l'administration et les finances

Mesure des résultats :

2002-2003 : Augmentation de 23 % du nombre de participants au Réseau

2004-2005 (estimation) : Augmentation de 25 % du nombre de participants au Réseau

2006-2007 (objectif) : Augmentation de 28 % du nombre de participants au Réseau

Facteurs externes

- 9.85 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées, sous réserve qu'il y ait une volonté politique et que la situation particulière de chaque pays se prête à la réforme et à la modernisation de l'appareil de l'État.

Produits

- 9.86 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme donnera lieu à la réalisation des produits finals ci-après :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Assemblée générale (8); réunions-débats demandées par l'Assemblée générale aux fins de l'étude des nouvelles questions qui se posent dans le secteur public (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport demandé par une résolution de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session sur l'administration publique et le développement (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Conseil économique et social (6); réunions-débats demandées par le Conseil aux fins de l'étude des données de base et tendances dans le secteur public (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la cinquième réunion du Comité d'experts du Programme des Nations Unies pour l'administration publique et les finances (1); rapport sur la sixième réunion du Comité d'experts du Programme des Nations Unies pour l'administration publique et les finances (1);
 - iii) Comité d'experts de l'administration publique :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : cinquième réunion du Comité d'experts du Programme des Nations Unies pour l'administration publique et les finances (et fourniture de services techniques) (14); sixième réunion du Comité d'experts du Programme des Nations Unies pour l'administration publique et les finances (et fourniture de services techniques) (14);
 - b. Document à l'intention des organes délibérants : rapport de synthèse sur les données de base et tendances dans le secteur public (1); rapport sur le programme concernant l'administration publique, les finances et le développement (2); documents analytiques et documents de travail concernant certaines questions (10);
 - iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur : l'informatisation des services administratifs et les problèmes d'accès (2006) (1); l'économie du savoir par rapport à la société du savoir (2007) (1); l'approche du bas vers le haut pour la mise au point de bases et de principes concernant l'administration publique (1); le renforcement des capacités des services publics en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire (1); les partenariats avec la société civile et la mobilisation des ressources internes (1); le

rôle joué par les bureaux de planification centrale pour relever les défis de la réduction de la pauvreté (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : recueil des pratiques optimales et innovations dans la gouvernance informatisée (1); recueil des pratiques optimales et innovations dans l'administration publique (1); profils de l'administration publique par pays (1); étude sur l'informatisation des services administratifs (2); rapport sur le Prix des Nations Unies décerné aux services publics (1); Rapport sur le secteur public dans le monde (1);
 - ii) Publications isolées : renforcement des capacités des services publics en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); partenariats avec la société civile et mobilisation des ressources internes (1); informatisation des services administratifs et difficultés d'accès (2006) (1); directives concernant l'évaluation détaillée et la planification des réformes et du renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique dans les pays en développement (1); économie du savoir par rapport à société du savoir (2007) (1); l'administration publique et l'Organisation des Nations Unies : une perspective historique (1); rôle joué par les bureaux de planification centrale pour relever les défis en matière de réduction de la pauvreté (1);
 - iii) Manifestations spéciales : cinq réunions ministérielles régionales sur les nouvelles tendances dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (5); concours pour la remise de distinctions en reconnaissance de la valeur du service public (2); soutien en faveur de la célébration de la Journée du secteur public (2);
 - iv) Documents techniques : *Development Administration Newsletter* (4); maintenance et amélioration du site Web sur l'administration et le coût des élections (1); maintenance et mise à jour des données sur l'éthique du secteur public et inventaire du programme sur l'administration publique en Afrique (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les organisations, les programmes et les experts spécialisés dans la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les indicateurs et évaluations de l'activité du secteur public (1); maintenance et mise à jour du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques (1); document technique sur l'efficacité du secteur public dans le développement social (1); documents de travail et de synthèse concernant certaines questions spécialisées (10);
 - v) Ressources audiovisuelles : matériaux pédagogiques sur CD-ROM (4);
 - vi) Services fonctionnels fournis à des réunions interinstitutions : appui fonctionnel au Forum mondial sur la réforme de l'administration publique (1); appui à des réunions techniques régionales organisées par des institutions partenaires (5);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : environ 16 séminaires de formation, ateliers et dialogues concernant l'action gouvernementale, l'économie du secteur public, les finances publiques ainsi que la gouvernance socioéconomique à organiser, à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, l'accent étant mis sur des initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique; une soixantaine de missions d'évaluation des besoins et de diagnostic en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique au titre des compétences techniques du sous-programme; environ huit directives,

manuels et matériaux de formation utilisables par le secteur public des pays en développement et des pays en transition qui demanderont à bénéficier de cette assistance;

- ii) Projets sur le terrain : environ 80 projets (en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et des pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques, et de la gouvernance socioéconomique.

Tableau 9.26

Ressources nécessaires : Sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	11 733,4	11 221,0	54	50
Autres objets de dépense	611,4	737,9	–	–
Total partiel	12 344,8	11 958,9	54	50
Fonds extrabudgétaires	36 625,3	35 241,0	5	3
Total	48 970,1	47 199,9	59	53

- 9.87 Le montant de 11 221 000 dollars prévu au titre de la rubrique Postes comprend une diminution de 512 400 dollars, imputable au redéploiement de 2 postes d'agent des services généraux (autres classes), l'un au sous-programme 10 et l'autre à l'appui au programme, et à la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres classes), découlant de la restructuration interne du Département au cours de l'exercice biennal précédent dans le cadre de ses efforts pour déployer les ressources nécessaires vers les domaines où des besoins ont été identifiés. Le montant de 737 900 dollars prévu sous « Autres objets de dépense », qui comprend un accroissement de 126 500 dollars, doit servir à financer une augmentation pour les heures supplémentaires (8 000 dollars); les services de consultants et d'experts (435 700 dollars, y compris un accroissement de 45 000 dollars); les voyages des fonctionnaires (165 200 dollars); les services contractuels (55 500 dollars); une augmentation pour les fournitures et le matériel (21 000 dollars); et une augmentation pour le matériel de bureautique (52 500 dollars). Au titre des augmentations, un montant de 81 500 dollars concernant les heures supplémentaires, les fournitures et le matériel, et le matériel de bureautique comprend le redéploiement de ressources du sous-chapitre D, Appui au programme.

Sous-programme 9
Gestion économiquement viable des forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 422 800 dollars

- 9.88 Le sous-programme relève de la responsabilité du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le programme de travail correspondant a été établi sur la base du sous-programme 9 du

Programme 7 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007. Le programme de travail présenté est provisoire.

- 9.89 Les orientations pour le sous-programme sont fournies par le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui doit entreprendre l'examen quinquennal du bilan international des forêts à sa cinquième session en avril 2005. Après approbation par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 2005, les incidences éventuelles de l'examen seront soumises séparément à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, conformément aux dispositions de sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003.

Tableau 9.27

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'engagement politique à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement économiquement viables de tous les types de forêts, ainsi que de la gestion économiquement viable des forêts aux niveaux national, régional et mondial afin d'atteindre des objectifs plus généraux de développement dans les domaines économique et social et les domaines de la protection à long terme de l'environnement et de la réduction de la pauvreté

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Conduite d'un dialogue international et conclusion d'accords sur les forêts qui contribuent à l'intégration des questions relatives à la gestion économiquement viable des forêts dans l'ordre du jour en matière de développement en général et à la compréhension des rapports réciproques entre les forêts et d'autres secteurs	a) Nombre de résolutions, décisions et autres textes adoptés par les organes intergouvernementaux qui se fondent sur les orientations proposées dans le cadre du sous-programme <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 55 % 2004-2005 (estimation) : 55 % 2006-2007 (objectif) : 55 %
b) Renforcement du suivi de l'application et de l'efficacité des mesures convenues sur le plan international en matière de gestion économiquement viable des forêts, au moyen de notions, d'une terminologie et de définitions partagées, notamment du perfectionnement et de l'utilisation accrue des critères et indicateurs établis dans le cadre des processus régionaux, et renforcement du processus d'établissement de rapports sur ces questions	b) Augmentation du nombre des rapports, notamment des études de cas, soumis par les pays et d'autres parties prenantes qui utilisent les notions, la terminologie et les définitions relatives aux forêts convenues au niveau international <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 39 rapports 2004-2005 (estimation) : 56 rapports 2006-2007 (objectif) : 56 rapports
c) Renforcement, au niveau international, de la coopération, de la collaboration, de la coordination et de l'échange de savoirs entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les instruments et les	c) Nombre des partenariats, activités de collaboration et initiatives des pays et des organisations qui sont destinés à appuyer le dialogue international sur les politiques forestières

mécanismes, notamment dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts

Mesure des résultats :

2002-2003 : 10 partenariats, activités de collaboration et initiatives des pays et des organisations

2004-2005 (estimation) : 10 partenariats, activités de collaboration et initiatives des pays et des organisations

2006-2007 (objectif) : 10 partenariats, activités de collaboration et initiatives des pays et des organisations

Facteurs externes

- 9.90 Le sous-programme réalisera ses objectifs et obtiendra les réalisations escomptées si les gouvernements et les organisations et instruments internationaux et régionaux accordent la priorité à l'application des consensus internationaux sur les politiques forestières internationales et les renforcent, en particulier les consensus fondés sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes de gestion des forêts), le chapitre 11 d'Action 21, les propositions de plans d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, et les dispositions relatives aux forêts de la Déclaration du Millénaire et du Plan d'application de Johannesburg.

Produits

- 9.91 Les produits suivants devraient être réalisés durant l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : consultations officieuses sur les questions critiques dans le cadre des sixième et septième sessions du Forum, ainsi que sur d'autres questions pertinentes soulevées dans les décisions adoptées à la cinquième session du Forum (4); réunions des sixième et septième sessions du Forum (80); réunions du Bureau du Forum (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Partenariat de collaboration sur les forêts au Forum des Nations Unies sur les forêts en 2006 et 2007 (2); rapports sur certains points de l'ordre du jour des sixième et septième sessions du Forum conformément aux décisions prises à sa cinquième session (13); rapports transmettant les contributions de neuf grands groupes, sous forme d'additifs, concernant certains points de l'ordre du jour des sixième et septième sessions du Forum conformément aux décisions prises à sa cinquième session (2);
 - ii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts (2);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur : la contribution des forêts aux objectifs plus larges du développement (1); les interactions entre les forêts et d'autres secteurs (1); la promotion d'une compréhension commune de la gestion économiquement viable des forêts au niveau international (1); la planification des réunions des représentants des

grands groupes en vue de la concertation des parties prenantes pour les sixième et septième sessions du Forum (2); la concertation des parties prenantes pendant les sixième et septième sessions du Forum (2); la promotion et la meilleure compréhension des directives, buts et objectifs applicables à la gestion économiquement viable des forêts (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : répertoire des sources de financement de la gestion économiquement viable des forêts, y compris les nouvelles sources de financement, avec des directives pour la rédaction des demandes de financement et des propositions de projets, y compris une tribune d'échange de vues (sur le Web) (1); calendrier des principaux événements concernant les forêts (sur le Web) (6); bulletins du Forum des Nations Unies sur les forêts (12);
 - ii) Publications isolées : Module indépendant sur les forêts pour le Projet sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO) (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, cartes murales, dossiers d'information : dossiers d'information sur le Forum des Nations Unies sur les forêts, pour les sixième et septième sessions du Forum (brochures, fiches documentaires sur des questions spéciales et affiches) (4);
 - iv) Communiqués de presse et conférences de presse : à l'occasion des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et des activités entreprises dans ce cadre par le secrétariat (4);
 - v) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des missions permanentes sur la préparation des sixième et septième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (4); groupes et exposés thématiques et régionaux (2); manifestations organisées par le Forum et le Partenariat lors de réunions et de conférences (2);
 - vi) Supports techniques : maintenance et mise à jour de la page d'accueil sur le Web du Partenariat de collaboration sur les forêts (1); maintenance et mise à jour du répertoire des institutions internationales s'occupant des forêts (sur le Web) (1); maintenance et mise à jour du répertoire des coordonnateurs nationaux (sur le Web) (1); maintenance et mise à jour du site Web du Forum (1); directives pour l'établissement des rapports présentés aux sixième et septième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'aider les pays qui établissent leurs rapports sur les propositions de plans d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts et sur les décisions et résolutions du Forum, en trois langues (6); publication des minutes des réunions du Bureau sur le site Web du Forum (1); projet de formulaire pour l'établissement de rapports facultatifs sur les forêts présentés aux sixième et septième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, afin d'aider les pays à utiliser les propositions de plans d'action susmentionnées et les décisions et résolutions du Forum et à établir leurs rapports à ce sujet, en trois langues (6);
 - vii) Ressources audiovisuelles : pour la diffusion d'informations visuelles sur le Forum des Nations Unies sur les forêts, afin d'accroître la présence du Forum dans les conférences et réunions (1);
 - viii) Services fonctionnels fournis à des réunions interorganisations : réunions du Partenariat sur les forêts et de son Réseau (6); services fonctionnels, appui et conseils aux équipes spéciales et aux comités directeurs du Partenariat sur les forêts, notamment en ce qui

concerne l'harmonisation des définitions, la simplification des rapports, et le Service mondial d'information sur les forêts (6);

- ix) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : documents d'orientation et documents conceptuels pour le Partenariat sur les forêts (2); notes d'information sur les réunions du Partenariat sur les forêts et de son Réseau qui pourront être consultées sur le site Web du Forum (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services et avis fournis sur des questions de fond aux gouvernements, à leur demande, grâce à des réunions d'experts et des initiatives lancées par des pays, des grands groupes et des organisations sur les questions forestières, afin de faciliter l'application aux niveaux national, régional et mondial; fourniture d'appuis techniques et généraux, sur demande, en vue de mobiliser une coopération internationale, y compris sur l'appui financier et technique à la mise en œuvre des propositions de plans d'action du GIF/FIF dans les pays en développement;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers sur certains aspects de la gestion économiquement viable des forêts et en vue d'appuyer les efforts de coordination et de collaboration en faveur de la gestion économiquement viable des forêts, y compris ceux du Partenariat sur les forêts et des grands groupes.

Tableau 9.28

Ressources nécessaires : sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 591,7	1 591,7	6	6
Autres objets de dépense	829,1	831,1	–	–
Total partiel	2 420,8	2 422,8	6	6
Fonds extrabudgétaires	3 025,0	3 189,8	5	6
Total	5 445,8	5 612,6	11	12

9.92 Le montant de 1 591 700 dollars permet de financer le maintien de six postes. Les effectifs du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts seront renforcés grâce à du personnel détaché d'organisations, d'institutions et d'instruments internationaux et régionaux et grâce à des contributions volontaires. Le PNUE, la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux ont continué à détacher du personnel auprès du secrétariat au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Il est prévu que d'autres organisations membres du Partenariat sur les forêts seront en mesure de détacher du personnel auprès du secrétariat.

9.93 Le montant de 831 100 dollars, qui comprend une augmentation de 2 000 dollars, prévu sous « autres objets de dépense » servira à financer une augmentation au titre des heures supplémentaires dues à un redéploiement à partir du sous-chapitre D, Appui au programme (2 000 dollars); les services de consultants et d'experts (530 200 dollars), les voyages des

fonctionnaires (214 100 dollars); les dépenses générales de fonctionnement (48 300 dollars); les fournitures et le matériel (8 400 dollars); et le mobilier et l'équipement (28 100 dollars).

Sous-programme 10 Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 768 500 dollars

- 9.94 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 10 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

Tableau 9.29

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi continu des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'ils figurent dans le Consensus de Monterrey, ainsi que le financement de l'application des éléments des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui sont relatifs au développement, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Contrôle effectif, par les diverses parties prenantes, de l'application des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'ils sont énoncés dans le Consensus de Monterrey et du suivi de cette application	<p>a) i) Nombre de contributions faites par les différentes parties prenantes qui s'associent au processus de financement du développement dans le cadre de l'évaluation annuelle consacrée à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 17 contributions importantes de gouvernements, groupes régionaux ou parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles 2004-2005 (estimation) : 24 2006-2007 (objectif) : 24</p>
b) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux ou organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours systématique à ces entités aux fins du suivi des conférences et de la coordination des activités qui en découlent	b) Nombre et portée des accords conclus par les États Membres lors des débats intergouvernementaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de ceux des organes intergouvernementaux ou organes délibérants d'autres acteurs institutionnels concernés en vue d'assurer le suivi des conférences et la coordination des activités en découlant

	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 20 résolutions importantes, comptes rendus, communiqués ou déclarations présidentiels sur le suivi des conférences et la coordination des activités 2004-2005 (estimation) : 22 2006-2007 (objectif) : 22
c) Plus grande volonté des gouvernements d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris à la Conférence et de continuer à établir des passerelles entre les organismes de développement et de financement et les organismes commerciaux, d'une part, et les initiatives prises dans le cadre de l'ordre du jour de la Conférence dans son ensemble, notamment celles prises à l'échelon régional, d'autre part, et plus grande coopération et interaction à ces fins de tous les acteurs institutionnels et non institutionnels du financement du développement	c) Nombre et impact des consultations multipartites, ateliers, séminaires et autres manifestations visant à améliorer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les autres organismes concernés, notamment les institutions financières et commerciales internationales, en particulier au niveau régional, et les entités compétentes de la société civile et du secteur privé, relativement à l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et de son suivi, ainsi que la cohérence des activités entreprises à ce titre <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 5 réunions importantes des diverses parties prenantes sur le financement du développement 2004-2005 (estimation) : 25 2006-2007 (objectif) : 25

Facteurs externes

- 9.95 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs nationaux et internationaux participent pleinement au suivi de l'application des accords et des engagements conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement; et b) les bénéficiaires retenus disposent en permanence des ressources et des capacités nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Produits

- 9.96 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances, consultations officieuses et réunions de groupes de travail de la Deuxième Commission relatives au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et aux questions connexes (20); auditions de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparatifs du dialogue de haut niveau de 2007 sur le financement du développement) (4); débats interactifs et

- tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels prenant part au processus de financement du développement (dialogue de haut niveau de 2007 sur le financement du développement) (10);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le dialogue des parties prenantes concernant le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (2); textes issus des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (2); préparatifs et résultats du « dialogue de haut niveau sur le financement du développement » de 2007 (2); rapports sur le système financier international et le développement (2); résumés des auditions des représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (2);
- ii) Conseil économique et social :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce sur le financement du développement (2); consultations relatives au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement entre les représentants du Conseil et les directeurs siégeant aux conseils d'administration de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce, et préparatifs des réunions annuelles de printemps de ces institutions; dialogue avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement (6); séances, consultations officieuses et réunions de groupes de travail consacrées au suivi de la Conférence et aux questions connexes au cours des sessions de fond de 2006 et 2007 (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur le dialogue des parties prenantes destinés aux réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses deuxième et troisième sessions (2); résumés des débats avec les représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (4);
- iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : deuxième et troisième sessions du Comité et réunions de son groupe directeur (28);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de synthèse du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour retenus par le Comité pour sa deuxième et sa troisième session (20);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions consacrées aux préparatifs du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (1); aux préparatifs des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce sur le financement du développement (2); à la coopération internationale en matière fiscale (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications périodiques : *Financing for Development: Building on Monterrey* (version imprimée et CD-ROM (1); Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (mise à jour) (1); rapport sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à sa deuxième et sa troisième session (2); Convention type des Nations Unies sur la double imposition (mise à jour) (1); *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde* (chapitre sur les institutions financières internationales) (2);
 - ii) Publications isolées : documents de travail et notes techniques sur certaines questions de fond relatives au financement du développement, y compris la coopération internationale en matière fiscale (6);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués et conférences de presse sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et les activités menées par le Secrétariat dans le domaine du financement du développement (6);
 - iv) Réunions spéciales : exposés à l'intention des délégués de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le processus de suivi du financement du développement (4);
 - v) Supports techniques : notes techniques sur des questions relatives au financement du développement, à l'intention des réunions de haut niveau entre des hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (4); maintenance et mise à jour de la page d'accueil du « Financement du développement » sur Internet (8);
 - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles (représentants de la société civile et du secteur privé) sur le financement du développement (4);
 - vii) Services fonctionnels de réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination entre les secrétariats des principales institutions participant au processus de financement du développement (Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale du commerce, CNUCED et PNUD), ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (6);
 - viii) Documentation à l'intention de réunions interinstitutions : documents de fond et d'analyse sur le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, pour examen par le Conseil des chefs de secrétariat (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires/ateliers régionaux, organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des parties

prenantes institutionnelles et non institutionnelles, sur des questions de fond spécifiques à une région concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et son suivi; stages/ateliers de formation à l'intention des fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et pays en transition, organisés en vue de renforcer les capacités concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques;

- iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées sur la demande des pays en développement et pays en transition intéressés afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques.

Tableau 9.30

Ressources nécessaires : Sous-programme 10

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 612,8	5 405,7	19	21
Autres objets de dépense	363,3	362,8	–	–
Total partiel	4 976,1	5 768,5	19	21
Fonds extrabudgétaires	1 379,8	790,0	–	–
Total	6 355,9	6 558,5	19	21

9.97 Le montant de 5 405 700 dollars prévu pour les postes fait apparaître une augmentation de 792 900 dollars, qui s'explique par : le financement intégral de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) approuvés au cours de l'exercice biennal 2004-2005; la création d'un poste P-5, pour accroître les capacités dans le domaine fiscal en vue de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui appelle à renforcer la coopération internationale en matière fiscale par le dialogue et une coordination accrue; le redéploiement d'un poste P-3 du sous-programme 7 en échange d'un poste P-2; et le redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autre que 1^{re} classe) du sous-programme 8, par suite d'un ajustement mineur opéré par le Département lors de sa restructuration interne au cours du précédent exercice biennal, dans le cadre de ses efforts visant à déployer les ressources nécessaires dans les domaines où des besoins ont été définis.

9.98 Le montant de 362 800 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en diminution nette de 500 dollars, permettra de financer : les heures supplémentaires (42 000 dollars, en augmentation de 4 000 dollars); les services de consultants et d'experts (170 000 dollars); les voyages (74 200 dollars); les services contractuels (46 500 dollars, en diminution de 34 500 dollars); l'augmentation des dépenses au titre des fournitures et accessoires (7 000 dollars); et l'augmentation des dépenses afférentes au matériel de bureautique (23 000 dollars). Dans les augmentations concernant les heures supplémentaires, les fournitures et accessoires et le matériel de bureautique, un montant de 34 000 dollars correspond au redéploiement de ressources de la partie D (Appui aux programmes) du présent chapitre.

D. Appui aux programmes

Tableau 9.31

Ressources nécessaires

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
1. Service administratif	7 565,7	7 769,1	16	17
2. Groupe de l'appui informatique	2 836,7	2 828,7	11	11
Total partiel	10 402,4	10 597,8	27	28
Fonds extrabudgétaires	47 025,5	48 510,5	18	17
Total	57 427,9	59 108,3	45	45

1. Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 769 100 dollars

- 9.99 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. En outre, il assure l'appui administratif et l'appui au programme pour la mise en œuvre des programmes opérationnels du Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique, les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales.
- 9.100 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Service administratif s'efforcera de renforcer l'efficacité des activités d'appui au programme, aussi bien dans les domaines de compétence traditionnels que pour ce qui est de rationaliser la gestion et l'administration des fonds extrabudgétaires du Département.

Tableau 9.32

Ressources nécessaires : Service administratif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	3 497,5	3 625,6	16	17
Autres objets de dépense	4 068,2	4 143,5	–	–
Total partiel	7 565,7	7 769,1	16	17
Fonds extrabudgétaires	47 025,5	48 510,5	18	17
Total	54 591,2	56 279,6	34	34

9.101 Le montant de 3 625 600 dollars prévu pour les postes accuse une augmentation de 128 100 dollars, qui s'explique par le redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 8, pour fournir un appui financier et administratif à l'exécution des projets financés par le Compte pour le développement. Le montant de 4 143 500 dollars prévu pour les autres objets de dépense fait apparaître une augmentation de 75 300 dollars, qui constitue le résultat net des augmentations et diminutions suivantes : a) une augmentation de 834 600 dollars au titre des services contractuels, afin de couvrir la part du Département dans les dépenses afférentes aux services centralisés d'infrastructure, notamment les réseaux de sauvegarde et de stockage, les serveurs d'applications, les serveurs propres au Département, les unités de sauvegarde et les dispositifs de raccordement; et une augmentation de 143 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, afin de couvrir la part du Département dans les dépenses afférentes aux services centralisés d'appui à l'infrastructure, notamment les réseaux de sauvegarde et de stockage, les serveurs d'applications, les serveurs propres au Département, les unités de sauvegarde et les dispositifs de raccordement, et de financer la location et la maintenance du matériel de bureautique, d'informatique et de télévision, et d'autres matériels, ainsi que l'appui et la maintenance de l'infrastructure technique du réseau local, du Système intégré de gestion, du système de courrier électronique et d'autres services informatiques; et b) des diminutions résultant du redéploiement de ressources à la rubrique Direction exécutive et administrative et aux divers sous-programmes pour couvrir certaines dépenses, à savoir : 100 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires; 230 700 dollars au titre des fournitures et accessoires; et 571 200 dollars au titre du mobilier et du matériel.

2. Service de la gestion des communications et de l'information

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 828 700 dollars

- 9.102 Le Service de la gestion des communications et de l'information, qui relève du Secrétaire général adjoint, est chargé de fournir des services d'informatique et de communications au Département, y compris la mise au point et la coordination de l'accès aux ressources informatiques dans les domaines économique et social. Ses quatre grandes missions sont les suivantes : formuler des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, la coopération technique dans le domaine informatique et les tâches de communication, de publication et d'administration liées aux sites Web; promouvoir l'application de ces politiques et stratégies en exécutant des projets informatiques concrets; saisir, gérer et produire des contenus informatiques; et fournir un appui aux opérations sous forme d'administration des réseaux, d'assistance informatique, d'administration des bases de données, de gestion des ressources informatiques et de services de visioconférence.
- 9.103 Le mandat du Service est lié à l'application de la deuxième phase du programme de réforme du Secrétaire général, qui prévoit notamment de faire entrer l'ONU dans l'ère électronique grâce à l'expansion et à l'innovation dans le domaine informatique et à l'application des technologies de l'information aux fonctions essentielles de l'Organisation.
- 9.104 Par ailleurs, le Service encourage la tenue de conférences électroniques au sein du Département, à la fois pour améliorer les réseaux de données sur les questions économiques et sociales et pour réaliser des économies concernant les consultations d'experts. Enfin, il produit un bulletin électronique sur les travaux du Département, intitulé « DESA News », qui est diffusé à l'ensemble du personnel du Département et aux autres parties intéressées tous les deux mois. Le coût de la production et de la gestion des données représente environ 20 % du montant total des ressources.

Tableau 9.33

Ressources nécessaires : Service de la gestion des communications et de l'information

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	2 671,1	2 671,1	11	11
Autres objets de dépense	165,6	157,6	–	–
Total partiel	2 836,7	2 828,7	11	11
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 836,7	2 828,7	11	11

- 9.105 Le montant prévu pour les postes reste inchangé. Le montant relatif aux autres objets de dépense, en diminution nette de 8 000 dollars, devrait permettre de couvrir : le recrutement du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant les périodes de pointe (11 800 dollars); l'augmentation des dépenses relatives aux heures supplémentaires, par suite du redéploiement de ressources du Service administratif; le coût des services contractuels (69 500 dollars, soit une diminution de 24 000 dollars); le coût des fournitures et accessoires (60 300 dollars); et les dépenses au titre du mobilier et du matériel (14 000 dollars), dont le coût reste inchangé.

E. Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

- 9.106 Par sa résolution 59/277 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé le versement en 2005 d'une avance de 1 092 400 dollars à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, afin d'appuyer les efforts en cours pour relancer l'Institut et de faire en sorte que ce dernier puisse continuer à fonctionner au moins jusqu'à la fin de 2005. Cette opération ne devant pas se répéter, le montant prévu pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre des subventions et contributions diminue d'autant.

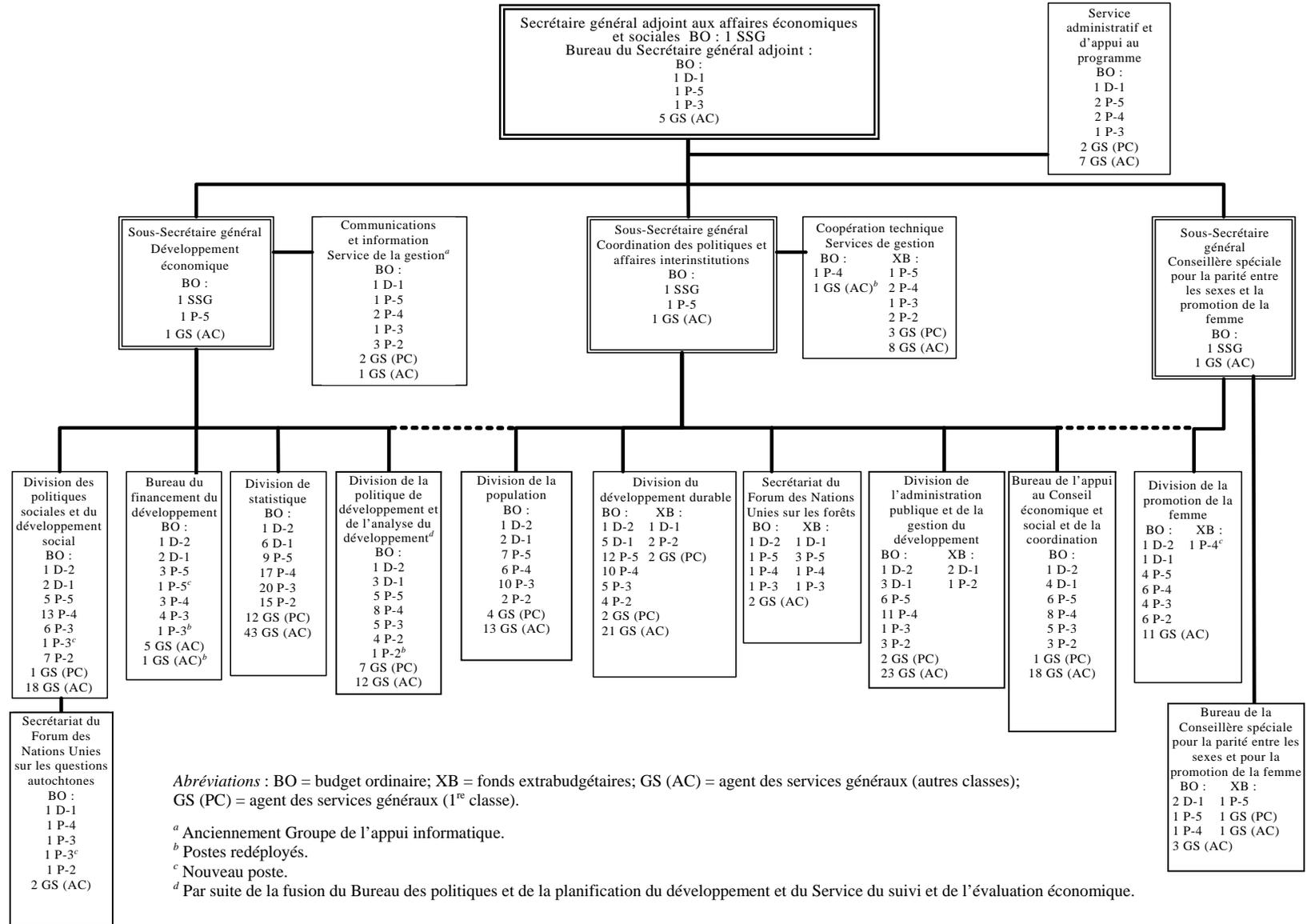
Tableau 9.34

Ressources nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>
		<i>(avant actuali- sation des coûts)</i>		
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	1 092,4	–	–	–
Total partiel	1 092,4	–	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	1 092,4	–	–	–

Département des affaires économiques et sociales

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2006-2007



Annexe

**Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits
en 2006-2007**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
1. Appui au Conseil économique et social et coordination			
9.66 a) i) b	Observations du Département des affaires économiques et sociales au sujet des rapports du Corps commun d'inspection	5	Mandat transféré au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)
9.66 b) i)	Évaluation de l'efficacité globale des activités opérationnelles	1	Produit sur le point d'être achevé
Total, sous-programme 1		6	
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme			
9.72 a) i) b	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	1	Achevé : le rapport est établi tous les cinq ans. Le prochain rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session (résolution 59/248)
9.72 a) i) b	Les pratiques traditionnelles ou coutumières qui nuisent à la santé des femmes et des filles	1	Achevé
9.72 a) iii) b	Rapport sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies	2	Conformément à la résolution 58/144 de l'Assemblée générale, des mises à jour doivent être présentées oralement à la Commission de la condition de la femme
9.72 a) vi)	Atelier sur l'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	1	Achevé
9.72 a) vi)	Réunion du groupe d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité	1	Achevé
9.72 a) vi)	Réunions de groupes d'experts sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	2	Achevé
9.72 b) ii)	Publication sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes	1	Produit sur le point d'être achevé
9.72 b) ii)	Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.72 b) ii)	Meilleures pratiques dans la lutte contre la traite des femmes et des filles	1	Produit sur le point d'être achevé
9.72 b) ii)	Supports pédagogiques sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1	Produit sur le point d'être achevé
9.72 b) ii)	Supports pédagogiques sur le renforcement des capacités dans les mécanismes nationaux de promotion de la femme	1	Produit sur le point d'être achevé
9.72 b) ii)	CD-ROM sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1	Produit sur le point d'être achevé

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.72 b) iii)	Directives et aide-mémoire sur un milieu de travail reflétant les différentes sensibilités de l'homme et de la femme, concernant notamment le contrôle et la constitution de réseaux	1	Produit remplacé conformément à la nouvelle politique du Secrétariat (ST/SGB/23/4)
Total, sous-programme 2		16	
3. Politiques sociales et développement social			
9.81 a) i) b	Rapport sur le nouvel ordre humain international	1	Achevé
9.81 a) i) b	Rapport sur le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà	1	Achevé
Produit ajouté à la demande d'un organe délibérant	Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (2004)		Achevé
9.81 a) vi)	Création d'emploi : politiques, stratégies et mise en œuvre	1	Achevé
9.81 a) vi)	Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement visant à formuler des directives concernant l'action gouvernementale à mener au niveau national afin de mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)	1	Achevé
9.81 a) vi)	Promotion des droits des personnes handicapées au regard du développement dans le cadre du Comité spécial chargé d'examiner la question de l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées	1	Achevé
9.81 a) vi)	Préparation du dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà	1	Achevé
9.81 a) vi)	Insertion sociale des personnes en situation de conflit : renforcement des capacités et des institutions	1	Achevé
Produit ajouté à la demande d'un organe délibérant	Atelier d'un groupe d'experts sur la collecte et la ventilation des données relatives aux populations autochtones	1	Achevé
Produit ajouté à titre discrétionnaire	Atelier et table ronde sur le thème « La jeunesse dans une société intergénérationnelle »	1	Achevé
9.81 b) ii)	Directives concernant la formulation et la mise en œuvre de l'action gouvernementale en matière de vieillissement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.8 b) ii)	Examen des progrès accomplis dans les 10 domaines d'activité prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon	1	Produit sur le point d'être achevé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	2000 et au-delà dans le cadre des préparatifs pour la célébration de son dixième anniversaire en 2005		
9.81 b) ii)	Dixième rapport sur la situation des familles au niveau mondial	1	Achevé
9.81 b) ii)	Plan directeur pour l'insertion sociale et le règlement des conflits aux niveaux local, national et international	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.62 b) ii)	Action sur le vieillissement : contextes régionaux	1	Produit sur le point d'être achevé
Total, sous-programme 3		16	
4. Développement durable			
9.86 a) i) a	Réunion internationale consacrée à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	20	Achevé
9.86 a) i) b	Examen approfondi du Programme d'action de la Barbade	2	Achevé
9.86 a) i) b	Rapport sur l'Année internationale de l'eau douce	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) iv) a	Réunions intersessions des organes subsidiaires	20	Dans sa résolution 58/218, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite de la nouvelle méthode de travail de la Commission du développement durable, qui, à sa première session, a remplacé les groupes de travail intersessions
9.86 a) iv) b	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre aux niveaux national et régional	1	Achevé
9.86 a) v)	Groupe international d'experts chargé d'examiner l'évolution vers des modes de consommation et de production durables	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Groupe international d'experts chargé d'examiner les instruments d'une politique de développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Réunion consultative régionale consacrée à l'échange des données d'expérience nationales	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Groupe d'experts sur l'énergie hydroélectrique au service du développement durable en Afrique	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Groupe d'experts sur les technologies de réduction des émissions produites par la consommation d'énergie	1	Achevé
9.86 a) v)	Réunion d'un groupe d'experts sur les petits États insulaires en développement – articulations entre les décisions du Sommet mondial pour le	1	Achevé

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	développement durable et l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade		
9.86 a) v)	Réunion d'un groupe d'experts sur l'exploitation minière et le développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Groupe d'experts sur les ressources naturelles aux fins du développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Réunions de groupes d'experts sur les concertations multipartites	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Groupe d'experts sur l'énergie renouvelable pour les pays en développement	2	Produit sur le point d'être achevé
9.86 a) v)	Coordonnateurs nationaux du développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 b) ii)	Approches stratégiques pour le développement durable des petits États insulaires en développement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 b) ii)	Comptabilité environnementale	3	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par.9.69 b) ii)	Approches stratégiques en ce qui concerne les indices de vulnérabilité	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6 par. 9.69 b) ii)	Questions relatives à la gestion intégrée des ressources en eau	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté de l'exercice biennal antérieur	Planification intégrée des ressources et gestion de la demande	1	Produit sur le point d'être achevé
9.86 b) iii)	Brochures dans le cadre de l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade	1	Achevé
9.86 b) iii)	Affiches dans le cadre de l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade	1	Achevé
9.86 b) iii)	Fascicules dans le cadre de l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade	1	Achevé
9.86 b) iv)	Approches stratégiques et méthodes pour la mise au point d'indicateurs du développement durable	1	Produit sur le point d'être achevé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.86 b) iv)	Manuel de formation à la formulation, au suivi et à l'évaluation des stratégies nationales de développement durable	1	Achevé
Total, sous-programme 4		68	
5. Statistiques			
9.90 a) v)	Manuel sur la comptabilité des ressources en eau (nouvelle formulation, anciennement Manuel du tourisme et de la comptabilité environnementale)	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 a) v)	Révision du Manuel sur les indices de la production industrielle	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 a) v)	Colloque sur le programme de recensements mondiaux de la population et du logement ayant pour thème les besoins actuels et les perspectives d'avenir	1	Achevé
9.90 b) i)	<i>Statistiques du commerce international</i> (CD-ROM et Internet)	6	Supprimé en tant que coproduction du Centre du commerce international et de la Division de statistique en 2006. Le Centre du commerce international produira et vendra le CD-ROM à titre autonome tout en acquittant des honoraires symboliques à la Division de statistique. Les informations concernant le CD-ROM constituent une sous-catégorie des statistiques du commerce international dans la base de données Comtrade de l'ONU
9.90 b) i)	<i>Recueil de statistiques et indicateurs de l'environnement, édition 2003</i>	1	Le Recueil est en cours d'incorporation au site Web sur les statistiques de l'environnement, ce qui permettra d'assurer plus efficacement et plus commodément la diffusion du contenu du Recueil
9.90 b) ii)	Codes statistiques des pays et zones, révision 6	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) ii)	Recueil des statistiques de la pauvreté	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) ii)	Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) ii)	Glossaire révisé des statistiques de l'environnement	2	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) ii)	Publication révisée des indices de la production industrielle	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) ii)	Systèmes de romanisation, modes de présentation et normes applicables à l'échange de données toponymiques	1	Produit sur le point d'être achevé

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) ii)	<i>Manuel sur la collecte de données relatives à la fécondité et à la mortalité</i>	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) ii)	<i>Manuel sur les enquêtes démographiques et sociales sur les ménages</i>	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) ii)	<i>Manuel sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement (vol. II)</i>	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) ii)	Logiciel relatif au système révisé sur la théorie et la pratique de la comptabilité environnementale et économique intégrée (Internet)	1	À la place du logiciel relatif au système intégré envisagé, on a décidé de privilégier l'élaboration d'un site Web consacré à la comptabilité environnementale économique
Produit reporté de l'exercice biennal antérieur	Manuel sur les méthodes de collecte de statistiques temporelles	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté de l'exercice biennal antérieur	Manuel sur la comptabilité halieutique	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté de l'exercice biennal antérieur	Manuel sur les concepts et les méthodes applicables aux indicateurs sur l'environnement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) iii)	Codes statistiques des pays et zones (Internet)	2	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) iii)	Rapports statistiques établis pour incorporation au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire	2	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) iii)	Mise au point d'interfaces pour l'automatisation de la saisie des réponses aux questionnaires statistiques	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) iii)	Rapport technique sur les statistiques des migrations internationales	1	Achévé
9.90 b) iii)	Guide technique pour l'élaboration de rapports administratifs sur les recensements	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 b) iii)	Recommandations pour la révision de la liste de produits industriels utilisée aux fins de l'établissement de statistiques industrielles	1	Produit sur le point d'être achevé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

A/58/6, paragraphe	Produit	Quantité	Explication
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) iii)	Évaluation des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et des données provenant des recensements	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) iii)	Cadre analytique pour l'élaboration de données sur les femmes entrepreneurs	1	Produit sur le point d'être achevé
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.73 b) iii)	Concepts, définitions et questions ayant trait à la compilation de données sur le vieillissement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.90 c) i)	Fourniture d'une assistance technique à d'autres organisations au sujet de la méthode d'établissement des barèmes des quotes-parts	1	Produit sur le point d'être achevé
Total, sous-programme 5		36	
6. Population			
9.94 a) iv)	Réunion technique sur la méthodologie des projections, notamment en ce qui concerne les projections des incidences du VIH/sida	1	Produit sur le point d'être achevé
9.94 a) iv)	Réunion d'un groupe d'experts sur la mortalité et le VIH/sida	1	Achevé
9.94 a) iv)	Réunion d'un groupe d'experts sur les incidences sociales et économiques du changement des structures d'âge de la population	1	Produit sur le point d'être achevé
9.94 b) i)	<i>World Population Monitoring</i>	2	Dans le cadre du regroupement et de la rationalisation des documents, le produit concernant le rapport intitulé <i>World Population Monitoring</i> a été intégré dans le <i>Concise Report</i>
9.94 b) i)	Rapport de la neuvième enquête des Nations Unies auprès des gouvernements concernant la population et le développement	1	Sera intégré dans la publication intitulée <i>World Population Policies</i> en 2005
9.94 b) i)	<i>User's Guide for Population and Development Database</i>	1	Achevé. Sera actualisé tous les quatre ans. Sera publié en 2008
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.77 b) i)	<i>Les politiques démographiques nationales, 2005 : tableaux par pays</i>	1	Achevé
9.94 b) iv)	Base de données sur la population, les ressources, l'environnement et le développement (édition 2004-2005), CD-ROM	1	Achevé. Sera actualisé tous les quatre ans. Sera publié en 2008
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.77 b) ii)	<i>Emerging Issues in population and development</i>	1	Achevé

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Produit reporté du document A/56/6, par. 9.77 b) ii)	<i>Internal Migration</i>	1	En cours d'élaboration
Total, sous-programme 6		11	
7. Développement mondial : tendances, questions et politiques			
9.100 a) ii)	Rapport sur l'assistance économique aux Balkans	1	Achevé
9.100 a) ii)	Élaboration d'une stratégie de transition sans heurt pour les pays qui sortent de la catégorie de pays les moins avancés	1	Achevé
Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale	Rapport sur l'application de la Charte des droits et pouvoirs économiques des États	1	Achevé. Rapport devant être établi tous les cinq ans
9.100 a) i) d	Groupe spécial d'experts sur les critères utilisés pour déterminer les pays les moins avancés	1	Achevé. Réunion devant se tenir tous les trois ans, prochaine réunion en 2008
Total, sous-programme 7		4	
8. Administration publique, finances et développement			
9.106 a) iv)	Groupe spécial d'experts sur les finances publiques aux fins de la lutte contre la pauvreté	1	Achevé
9.106 a) iv)	Enseignements tirés des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement	1	Achevé
9.106 b) ii)	Informatisation des services administratifs et efficacité du secteur public	1	Achevé
9.106 b) ii)	Ressources humaines pour une administration publique efficace dans le cadre de la mondialisation	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Décentralisation de l'administration en vue du développement durable : tendances, approches, politiques et stratégies en matière de renforcement des capacités	1	Achevé
9.106 b) ii)	Théorie et approches de la lutte contre la pauvreté et économie politique de l'administration publique	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Enseignements tirés de la coopération technique concernant la gouvernance socioéconomique	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Renforcement des institutions économiques et sociales en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Gouvernance en vue d'une planification participative	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Contrôle et évaluation axés sur les résultats	1	Achevé
9.106 b) ii)	Méthodes d'évaluation et de transfert des innovations administratives optimales	1	Produit sur le point d'être achevé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.106 b) ii)	Coopération secteur public-secteur privé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) ii)	Enseignements tirés des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) v)	Recueil des meilleures pratiques en matière d'informatisation des services administratifs	1	Produit sur le point d'être achevé
9.106 b) v)	Documents techniques sur l'efficacité du secteur public dans le développement social	1	Produit sur le point d'être achevé
Total, sous-programme 8		16	
9. Gestion économiquement viable des forêts			
9.109 a) ii)	Réunion du groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert des écotechnologies	1	Achevé
9.109 a) ii)	Réunion du groupe spécial d'experts sur les méthodes et les mécanismes du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports	1	Achevé
9.109 a) ii)	Réunion du groupe d'experts sur l'examen des paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique s'appliquant à tous les types de forêt	1	Achevé
9.109 b) ii)	Exploration des stratégies de financement de l'exploitation écologiquement viable des forêts	1	Produit sur le point d'être achevé
9.109 b) ii)	Examen des données de référence pour l'établissement de critères spécifiques pour l'examen de l'efficacité	1	Produit sur le point d'être achevé
9.109 b) ii)	Examen des options et recommandations relatives aux paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique s'appliquant à tous les types de forêt	1	Produit sur le point d'être achevé
Total, sous-programme 9		6	
10. Financement du développement			
9.116 a) i) b	Rapports sur le dialogue de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières commerciales internationales durant les sessions de fond du Conseil économique et social en 2004 et 2005	2	Intégration à d'autres produits
9.116 b) ii)	Rapport sur l'étude de la fiscalité locale décentralisée	1	Intégration à d'autres produits
Total sous-programme 10		3	
Total général		182	